



Bureau
international
du Travail

Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants

Estimations et tendances mondiales 2000-2012



Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

Département de la gouvernance et du tripartisme

Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants

Estimations et tendances mondiales 2000-2012

Département de la gouvernance et du tripartisme

Bureau international du Travail

Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

Copyright © Organisation internationale du Travail 2013

Première édition 2013

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

BIT-IPEC

Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants - Estimations et tendances mondiales 2000-2012 / Bureau international du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) - Genève: BIT, 2013.

ISBN: 978-92-2-227181-8 (Print)

ISBN: 978-92-2-227182-5 (Web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC)

Disponible aussi en anglais: *Marking progress against child labour - Global estimates and trends 2000-2012*, ISBN 978-92-2-127181-9 (Print), 978-92-2-127182-6 (Web PDF), Genève, 2013; en espagnol: *Medir los progresos en la lucha contra el trabajo infantil - Estimaciones y tendencias mundiales entre 2000 y 2012*, ISBN 978-92-2-327181-7 (Print), 978-92-2-327182-4 (Web PDF), Genève, 2013; et en portugais: *Medir o progresso na Luta contra o Trabalho Infantil - Estimativas e tendências mundiais 2000-2012*, ISBN: 978-92-2-827181-2 (Print), 978-92-2-827182-9 (Web PDF), Genève, 2013.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site web: www.ilo.org/ipec

Photos de la couverture: © Jasmin Merdan, Kundra

Imprimé en Italie

Photocomposition par Centre International de Formation de l'OIT (CIF-OIT), Italie



Table des matières

Resumé	vii
Introduction	1
1. Principaux résultats, progrès réalisés et défis	3
Nouvelles estimations mondiales sur la nature et l'étendue du travail des enfants.....	3
<i>Présentation générale des tendances</i>	3
Autres résultats importants	4
<i>La situation régionale</i>	4
<i>Travail des enfants et genre</i>	5
<i>Travail des enfants et âge</i>	7
<i>Travail des enfants et revenu national</i>	7
<i>Distribution sectorielle du travail des enfants</i>	7
Actions à la base des estimations et tendances	8
<i>Mise en œuvre des conventions de l'OIT</i>	8
<i>Choix politiques</i>	10
<i>Législation</i>	11
<i>Rôle particulier de l'OIT</i>	12
<i>Aller de l'avant</i>	12
2. La situation actuelle: estimations mondiales du travail des enfants pour 2012.....	15
Vue d'ensemble	15
Participation au travail des enfants.....	17
<i>Travail des enfants par région</i>	17
<i>Travail des enfants par âge</i>	18
<i>Travail des enfants par sexe</i>	19
Participation au travail dangereux	20
<i>Travail dangereux par région</i>	21
<i>Travail dangereux par âge</i>	21
<i>Travail dangereux par sexe</i>	21
<i>Travail forcé des enfants</i>	21
Caractéristiques du travail des enfants	23
3. Le tableau dynamique: tendances du travail des enfants pour la période 2000-2012	25
Vue d'ensemble	25
Tendances du travail des enfants.....	28
<i>Tendances du travail des enfants par région</i>	28

<i>Tendances du travail des enfants par âge</i>	30
<i>Tendances du travail des enfants par sexe</i>	30
Tendances du travail dangereux	32
<i>Tendances du travail dangereux par âge</i>	33
<i>Tendances du travail dangereux par sexe</i>	34
Changement des caractéristiques du travail des enfants.....	35

4. Voir plus loin37

Références.....41

Annexe: concepts et définitions.....45

FIGURES

<i>Figure 1. Nombre d'actions rapportées selon les conventions n° 138 et n° 182 par type, 1999-2005, 2006-2009 et 2010-2013.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 2. Nombre d'enfants dans le travail des enfants et le travail dangereux, nombre réel pour 2000-2012 et niveaux pour 2016-2020, en supposant le rythme des progrès pour 2008-2012.....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 3. Travail des enfants par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012.....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 4. Distribution du travail des enfants par groupe d'âge, 2012</i>	<i>18</i>
<i>Figure 5. Enfants dans le travail des enfants par sexe et groupe d'âge, 2012</i>	<i>19</i>
<i>Figure 6. Enfants au travail dangereux par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012</i>	<i>20</i>
<i>Figure 7. Distribution du travail dangereux par groupe d'âge, 2012</i>	<i>21</i>
<i>Figure 8. Distribution sectorielle du travail des enfants, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012.....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 9. Enfants dans le travail des enfants par situation dans l'emploi, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012</i>	<i>23</i>
<i>Figure 10. Tendances mondiales de l'incidence du travail des enfants et du travail dangereux, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012</i>	<i>25</i>
<i>Figure 11. Tendances mondiales du nombre d'enfants dans le travail des enfants et le travail dangereux, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012.....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 12. Tendances régionales du nombre d'enfants dans le travail des enfants, groupe d'âge 5-17 ans, 2008 et 2012.....</i>	<i>28</i>
<i>Figure 13. Tendances régionales de l'incidence du travail des enfants, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012.....</i>	<i>29</i>
<i>Figure 14. Variations de la distribution régionale des enfants dans le travail des enfants, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012.....</i>	<i>29</i>
<i>Figure 15. Tendances du travail des enfants par groupe d'âge, 2000-2012.....</i>	<i>30</i>
<i>Figure 16. Tendances du travail des enfants par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012.....</i>	<i>31</i>
<i>Figure 17. Variations relatives dans le travail des enfants et le travail dangereux, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012</i>	<i>32</i>



Figure 18.	<i>Tendances du travail dangereux par groupe d'âge, 2000-2012.....</i>	33
Figure 19.	<i>Tendances dans le travail dangereux par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012.....</i>	34
Figure 20.	<i>Tendances du travail des enfants par secteur économique et situation dans la profession, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012.....</i>	35
Figure 21.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et pires formes de travail des enfants</i>	46
Figure 22.	<i>Cadre conceptuel des estimations mondiales de l'OIT du travail des enfants.....</i>	47

TABLEAUX

Tableau 1.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012</i>	3
Tableau 2.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012</i>	4
Tableau 3.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012</i>	5
Tableau 4.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012.....</i>	6
Tableau 5.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par groupe d'âge, 2000-2012.....</i>	6
Tableau 6.	<i>Distribution du travail des enfants par niveau de revenu national, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012</i>	7
Tableau 7.	<i>Distribution sectorielle du travail des enfants, en nombre et pourcentage, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012.....</i>	8
Tableau 8.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par sexe, groupe d'âge et région, 2012</i>	15
Tableau 9.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par sexe et groupe d'âge, 2000-2012.....</i>	27
Tableau 10.	<i>Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012</i>	27

Resumé



Depuis 2000, le BIT fait le point et mesure les progrès mondiaux effectués dans la réduction du travail des enfants. Depuis 2006, il entreprend cette analyse à la lumière de l'objectif fixé par l'Organisation internationale du Travail (OIT) d'éliminer toutes les pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Le présent rapport suit la série des rapports globaux sur le travail des enfants conformément au suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Il se concentre sur la présentation du quatrième ensemble d'estimations du travail des enfants pour 2012 et sur l'identification des tendances de 2000 à 2012. Les estimations sont fondées sur des techniques d'estimation affinées et totalement comparables à celles de 2000, 2004 et 2008.

Le rapport se divise en quatre parties. Le chapitre 1 présente les principaux résultats des toutes dernières estimations et tendances, ainsi qu'un bref panorama des principales actions qui sont derrière ces résultats. Le chapitre 2 fournit le détail des dernières estimations pour l'année 2012. Le chapitre 3 présente un tableau mondial dynamique et actualise les tendances pour la période 2000-2012. Le chapitre 4 fixe quelques priorités pour l'avenir. La publication du rapport arrive à point nommé pour apporter une contribution à la 3^{ème} Conférence mondiale sur le travail des enfants qui aura lieu à Brasilia, en octobre 2013.

Contrairement aux résultats mentionnés

dans le rapport global de 2010, publiés avant la Conférence mondiale sur le travail des enfants tenue à La Haye en mai 2010, les dernières estimations montrent de réelles avancées dans la lutte contre le travail des enfants, en particulier au cours de ces quatre dernières années. Ceci signifie que les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs et la société civile ont pris la bonne route et avancent dans la bonne direction. Les investissements effectués, l'expérience acquise et l'attention portée à l'abolition du travail des enfants, en donnant la priorité à ses pires formes, sont clairement payants.

Même si ce sont là de bonnes nouvelles, il faut immédiatement rappeler que les succès obtenus dans ce domaine ne peuvent être que relatifs. Comme l'a souligné l'évaluation du précédent rapport global, les progrès sont encore trop lents et leur rythme doit s'accélérer si la communauté mondiale veut s'approcher de l'objectif de 2016 qu'elle cherche à atteindre.

Les nouvelles estimations présentées dans le présent rapport indiquent que **168 millions d'enfants** sont en situation de travail des enfants partout dans le monde, ce qui représente environ 11 pour cent de l'ensemble des enfants. Les enfants effectuant des travaux dangereux qui mettent directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral constituent plus de la moitié de tous les enfants en situation de travail des enfants, soit 85 millions en chiffres absolus. Le plus grand nombre

absolu d'enfants en situation de travail des enfants se trouve dans la région Asie-Pacifique, mais l'Afrique subsaharienne continue à être la région avec la plus forte incidence de travail des enfants, avec plus d'un enfant sur cinq en situation de travail des enfants.

Pour les 12 années commençant en 2000, le tableau dynamique se caractérise par des progrès significatifs. Il y a pratiquement 78 millions d'enfants en situation de travail des enfants de moins à la fin de cette période qu'à son début, ce qui représente une diminution de presque un tiers. La diminution du travail des enfants chez les filles a été particulièrement marquée: il y a eu une réduction de 40 pour cent du nombre de filles en situation de travail des enfants, alors que la réduction n'a été que de 25 pour cent chez les garçons. Le nombre total d'enfants qui effectuent des travaux dangereux, ce qui représente de loin la plupart de ceux tombés dans les pires formes de travail des enfants, a diminué de plus de la moitié. Les progrès réalisés ont été particulièrement prononcés chez les enfants les plus jeunes, avec une réduction du travail des enfants dans ce groupe de plus d'un tiers entre 2000 et 2012.

La diminution du travail des enfants a été la plus forte au cours des quatre dernières années (2008-2012). La région Asie-Pacifique a enregistré, et de loin, la plus forte diminution absolue du travail des enfants chez les 5-17 ans pendant la période de 2008 à 2012.

Ce progrès récent est une très bonne nouvelle, puisqu'il y avait des craintes que les difficultés sociales causées par la crise économique mondiale de 2008-2009 et ses suites n'aient entraîné une augmentation du nombre de familles recourant au travail des enfants afin de joindre les deux bouts. Le rapport avance quelques raisons pour expliquer pourquoi cela ne s'est pas produit et avertit qu'il faut se préoccuper davantage des risques de travail des enfants chez les enfants plus âgés lorsque l'économie mondiale repart. Dans beaucoup de pays, les progrès réalisés sont fragiles et doivent être suivis et renforcés pour en assurer la durabilité.

Pour la première fois, les estimations mondiales du travail des enfants sont présentées pour plusieurs niveaux de revenu national. Il n'est pas surprenant que l'incidence du travail des enfants soit plus élevée dans les pays les plus pauvres. Toutefois, en termes absolus, les pays à revenu moyen sont ceux qui ont

le plus grand nombre d'enfants travailleurs. La lutte contre le travail des enfants n'est donc absolument pas limitée aux pays les plus pauvres. On retrouve les mêmes caractéristiques générales parmi les ménages à l'intérieur des pays: le travail des enfants est plus présent dans les ménages plus pauvres, mais n'est pas limité aux ménages pauvres.

Les nouvelles estimations mondiales fournissent également une actualisation quant aux secteurs dans lesquels on trouve des enfants en situation de travail des enfants. L'agriculture est de loin le secteur le plus important, mais le nombre d'enfants travailleurs dans les services et dans l'industrie n'est nullement négligeable et est en train d'augmenter en termes relatifs. Ceci signifie que même si la lutte contre le travail des enfants dans le secteur agricole demeure une priorité importante, il est évident que les efforts visant à abolir le travail des enfants doivent aussi se concentrer sur la part croissante d'enfants dans les services et dans les activités manufacturières, principalement dans l'économie informelle.

Comment les progrès enregistrés au cours des 12 dernières années sont-ils arrivés? La diminution du travail des enfants a eu lieu avec en toile de fond un mouvement mondial durable contre le travail des enfants, impliquant une multiplicité d'acteurs et d'efforts à plusieurs niveaux. Le rapport identifie un certain nombre d'actions qui se sont traduites par des progrès, dont l'engagement politique des gouvernements, le nombre croissant de ratifications de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et la brusque montée en puissance de la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, les deux principaux piliers juridiques sur lesquels appuyer la lutte mondiale contre le travail des enfants, de bons choix politiques, ainsi que des cadres législatifs solides.

Personne ne peut s'arroger seul les lauriers de ce résultat, mais beaucoup, y compris l'OIT et l'IPEC, ont aidé à attirer l'attention sur les incidences négatives du travail des enfants sur la croissance, l'avenir des sociétés dans lesquels ils vivent et les droits de ces enfants. Et beaucoup d'acteurs ont contribué à créer des alternatives au travail des enfants. Le rôle de l'OIT dans la conduite de la lutte contre le travail des enfants au moyen de la combinaison des normes internationales du travail et de son système de contrôle, de l'assistance technique, du soutien aux actions directes, des



projets de renforcement des capacités, ainsi que de l'aide à l'élaboration de cadres mondiaux et nationaux, mérite une mention particulière.

Nous avons plaidé dans les rapports globaux sur le travail des enfants que si la croissance économique est importante, les choix politiques peuvent l'être encore plus. Ceci n'a jamais été plus clair que dans la période récente (2008-2012), couverte par le rapport, qui a vu des progrès constants de la lutte contre le travail des enfants en dépit de la crise économique mondiale et de ses suites. La meilleure attention, l'engagement et la responsabilité des gouvernements sont évidents. Les choix politiques et les investissements correspondants effectués dans l'éducation et la protection sociale semblent particulièrement pertinents pour la diminution du travail des enfants.

Les progrès significatifs réalisés démontrent que la stratégie mondiale mise en place dans les plans d'action de l'OIT, dont la Feuille de route de La Haye, semblent être corrects et produire des résultats en termes de direction politique stratégique. L'intégration de l'action menée dans la législation et son application, l'éducation, la protection sociale et la promotion des possibilités de travail décent aux niveaux national et communautaire semblent être une formule à succès. Le soutien à l'action directe sur le terrain avec l'élaboration de politiques en amont, leur mise en œuvre et leur suivi, demeure une priorité élevée pour les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que pour les donateurs et les autres partenaires qui la soutiennent.

La question essentielle lorsque l'on regarde l'avenir est de savoir si nous allons suffisamment vite et si nous ciblons ce qui est le plus nécessaire et le plus efficace. Il est clair que la date de 2016 visée pour l'abolition des pires formes de travail des enfants ne sera pas atteinte. Nous avons tiré la sonnette d'alarme dans les précédents rapports globaux contre le danger d'autosatisfaction et ces résultats apportent une nouvelle crédibilité à ces avertissements. Bien qu'il y ait eu des progrès significatifs, mettre fin au fléau du travail des enfants dans un avenir prévisible va exiger une accélération importante des efforts déployés à tous les niveaux. Il y a 168 millions de bonnes raisons de le faire.

L'expérience du passé et les données factuelles provenant de la recherche mettent en lumière le

besoin particulier de continuer à renforcer l'action dans les quatre grands domaines politiques mentionnés ci-dessus, à savoir, législation et mécanismes d'application concernant l'âge minimum et les travaux interdits aux enfants; éducation et développement des capacités accessibles, pertinentes et utiles; socle de protection sociale, et possibilités accrues de travail décent pour les adolescents au-dessus de l'âge minimum et leurs parents.

Le rapport identifie également le besoin de renforcer les actions de réponse au travail des enfants fondées sur l'âge et le genre, une attention continue sur l'Afrique, une attention continue sur l'agriculture et une nouvelle attention sur l'industrie manufacturière et les services dans l'économie informelle, ainsi que le renforcement des actions nationales de suivi et d'évaluation de l'impact des politiques et actions adoptées en matière de travail des enfants. Nous devons tous continuer à apprendre de l'expérience, ainsi qu'être innovants et audacieux dans la lutte contre les racines du travail des enfants.

Un autre groupe de suggestions se concentre sur la poursuite de la construction d'une base de connaissances, le renforcement des statistiques lorsqu'elles existent et l'élaboration d'ensembles de données statistiques dans tous les pays. L'insuffisance d'informations ne peut pas justifier le manque d'action. Mais, en même temps, l'amélioration des informations sur le travail des enfants est essentielle pour renforcer les réponses politiques et pour s'assurer que les ressources sont orientées là où elles sont le plus nécessaires.

Le principal message de ce rapport va, espérons-le, renforcer l'espoir et la volonté de rester dans la course, d'accélérer le rythme et de renforcer l'action. Notre travail d'élimination du travail des enfants est loin d'être terminé, mais les résultats de la quatrième série des estimations montrent clairement que l'on peut y arriver.

Introduction



Le présent document est la quatrième édition de la série de rapports du BIT intitulée Estimations mondiales sur le travail des enfants¹. Il présente de nouvelles estimations mondiales et régionales sur le travail des enfants pour 2012 et les compare aux précédentes estimations couvrant 2000², 2004³ et 2008⁴.

Le rapport se fonde sur un nombre croissant de données provenant des enquêtes nationales sur le travail des enfants (Enquêtes SIMPOC)⁵ et d'autres sources. «Comprendre le travail des enfants» (UCW), programme interagences sur les statistiques et les recherches en matière de travail des enfants, a permis d'accéder à des données extérieures au BIT et a aidé dans l'analyse⁶.

Les nouvelles estimations du travail des enfants sont fondées sur des techniques d'estimation affinées et totalement comparables à celles de 2000, 2004 et 2008. Elles ont également bénéficié des Normes internationales relatives aux statistiques sur le travail des enfants, adoptées par la 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), en 2008, et d'une approche intégrée utilisant des systèmes de tabulation harmonisés pour les données nationales et des procédures composites d'estimation pour parvenir aux tendances régionales et mondiales⁷.

Le rapport est organisé comme suit: le chapitre 1 souligne les principales conclusions de l'estimation pour 2012, le chapitre 2 présente la situation actuelle du travail des enfants, le chapitre 3 présente la situation dynamique du travail des enfants, en comparant les résultats des estimations de 2012 avec celles de 2000, 2004 et 2008 (les données des chapitres 2 et 3 sont autant que possible ventilées par groupe d'âge, sexe, région, branche d'activité économique, catégorie de revenu national et situation dans l'emploi), le chapitre 4 fournit quelques indications pour l'avenir et l'annexe détaille les concepts et la méthodologie qui sous-tendent les estimations mondiales sur le travail des enfants.

¹ Auparavant (en 2000, 2004 et 2008), les estimations mondiales sur le travail des enfants étaient publiées et analysées en même temps que le Rapport global sur le travail des enfants de l'année en question du Directeur général, établi en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette série de «Rapports globaux» en vertu de la Déclaration de 1998 a été arrêtée en 2011.

² BIT-IPEC. *Every Child Counts – New Global Estimates on Child Labour*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT, 2002).

³ BIT-IPEC. Hagemann F., et al. *Global child labour trends 2000 to 2004*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT, 2006).

⁴ BIT-IPEC. Diallo Y., et al. *Évolution du travail des enfants au niveau mondial: Évaluation des tendances entre 2004 et 2008*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT, 2010).

⁵ Le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) est la section statistique de l'IPEC. Le SIMPOC aide les pays dans la collecte, documentation, traitement et analyse des données pertinentes sur le travail des enfants.

⁶ «Comprendre le travail des enfants» (UCW) est un programme conjoint de l'OIT, de l'UNICEF et de la Banque mondiale.

⁷ Une publication technique distincte donne le détail de la méthodologie d'estimation et fournit les données sous-jacentes. BIT-IPEC. Diallo, Y., et al. *Tendances mondiales sur le travail des enfants de 2008 à 2012*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, OIT, 2013).

Principaux résultats, progrès réalisés et défis



1

Nouvelles estimations mondiales sur la nature et l'étendue du travail des enfants

Beaucoup trop d'enfants dans le monde entier sont encore piégés dans le travail des enfants, compromettant ainsi leur avenir individuel et notre avenir collectif. Les nouvelles estimations présentées dans le présent rapport indiquent que 168 millions d'enfants sont des enfants travailleurs partout dans le monde, ce qui représente environ 11 pour cent de l'ensemble des enfants. Les enfants effectuant des travaux dangereux qui mettent directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral constituent presque le moitié de tous les enfants travailleurs, soit 85 millions en chiffres absolus. Le risque de travail des enfants est plus élevé parmi les enfants de l'Afrique subsaharienne, où un enfant sur cinq effectue du travail des enfants. Pris dans leur ensemble, les résultats présentés dans le présent rapport montrent clairement qu'un monde sans travail des enfants est encore trop lointain.

Présentation générale des tendances

Mais les résultats de la toute dernière évaluation mondiale indiquent aussi clairement que nous allons dans la bonne direction dans ce domaine. Du fait des efforts statistiques déployés par l'OIT, dans cette quatrième édition des estimations mondiales, nous sommes en mesure de dresser un tableau dynamique de la situation mondiale du travail des enfants pour les 12 dernières années, soit depuis 2000. Ce tableau dynamique montre des progrès significatifs. Il y a pratiquement 78 millions d'enfants travailleurs de moins à la fin de cette période qu'à son début, ce qui représente une diminution de presque un tiers. La diminution du travail des enfants chez les filles a été particulièrement marquée: au cours de cette période 2000-2012, il y a eu une réduction de 40 pour cent du nombre d'enfants travailleurs chez les filles, alors que la réduction n'a été que de 25 pour cent chez les garçons.

Tableau 1. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012

		Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travail dangereux	
		(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Monde	2000	351 900	23,0	245 500	16,0	170 500	11,1
	2004	322 729	20,6	222 294	14,2	128 381	8,2
	2008	305 669	19,3	215 209	13,6	115 314	7,3
	2012	264 427	16,7	167 956	10,6	85 344	5,4

La réduction de la participation des enfants aux pires formes de travail des enfants est le défi le plus urgent en matière de travail des enfants auquel la communauté mondiale doit faire face et les progrès significatifs réalisés dans ce domaine sont donc particulièrement remarquables. Le nombre total d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui effectuent des travaux dangereux, ce qui représente de loin la plupart de ceux tombés dans les pires formes de travail des enfants, a diminué de plus de la moitié au cours des 12 années écoulées, passant de 171 à 85 millions.

La diminution du travail des enfants a été la plus forte au cours des quatre dernières années (2008-2012), dont traite le présent rapport. Le nombre d'enfants travailleurs a diminué de 47 millions, passant de 215 à 168 millions, et celui des enfants effectuant des travaux dangereux a diminué de 30 millions, de 115 à 85 millions, pendant la période. Ce progrès récent est une très bonne nouvelle, puisqu'il y avait des craintes que les difficultés sociales causées par la crise économique mondiale de 2008-2009 et ses suites n'aient entraîné une augmentation du nombre de familles recourant au travail des enfants afin de joindre les deux bouts. Pourquoi cela n'est-il pas arrivé? Deux raisons au moins sont susceptibles d'avoir une grande importance: d'abord, alors que les économies en développement n'ont pas été épargnées par la crise, elles ont en général rebondi plus vite, bien que souvent avec un rythme de croissance plus faible. Ensuite, pour les enfants plus âgés, il est possible que la croissance économique plus lente au lendemain de la crise ait asséché la demande de main-d'œuvre, y compris la demande de travailleurs dans le groupe d'âge des 15-17 ans. Ceci en appelle

à une attention plus soutenue envers le risque de travail des enfants parmi les adolescents lorsque l'économie mondiale repartira.

Mais une autre leçon à tirer de cette diminution est que l'attention portée au travail des enfants par les États, les employeurs et les travailleurs, ainsi que par les autres principales parties prenantes, a porté ses fruits. Personne ne peut s'arroger seul les lauriers de ce résultat, mais beaucoup, y compris l'OIT et l'IPEC, ont aidé à attirer l'attention sur les incidences négatives du travail des enfants sur la croissance, l'avenir des sociétés dans lesquels ils vivent et les droits de ces enfants. Et beaucoup d'acteurs ont contribué à créer des alternatives au travail des enfants. Telles sont les leçons qui continueront à inspirer l'action de l'IPEC à l'avenir.

Autres résultats importants

En plus des résultats mondiaux rapportés ci-dessus, l'actuel rapport présente de nouvelles estimations du travail des enfants ventilées par région, par sexe, par groupe d'âge et par niveau de revenu national. Le rapport examine également les caractéristiques du travail des enfants et comment celles-ci ont changé dans le temps. Les principaux résultats dans chacun de ces domaines sont présentés ci-après.

La situation régionale

Le plus grand nombre absolu d'enfants travailleurs se trouve dans la région Asie-Pacifique, mais l'Afrique subsaharienne continue à être la région avec la plus forte incidence de travail des enfants, même si elle a connu une diminution. Pour le groupe d'âge globale des 5-17 ans, le nombre

Tableau 2. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012

Région ^(a)	Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travail dangereux	
	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Asie-Pacifique	129 358	15,5	77 723	9,3	33 860	4,1
Amérique latine et Caraïbes	17 843	12,5	12 505	8,8	9 638	6,8
Afrique subsaharienne	83 570	30,3	59 031	21,4	28 767	10,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13 307	12,1	9 244	8,4	5 224	4,7

Note: (a) L'addition des totaux régionaux fait moins que les totaux mondiaux, puisque ces derniers incluent des pays hors des quatre grandes régions indiquées ici.



Tableau 3. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012

Région		Nombre d'enfants (milliers)	Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travaux dangereux	
			(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Asie et Pacifique	2008	853 895	174 460	20,4	113 607	13,3	48 164	5,6
	2012	835 334	129 358	15,5	77 723	9,3	33 860	4,1
Amérique latine et Caraïbes	2008	141 043	18 851	13,4	14 125	10,0	9 436	6,7
	2012	142 693	17 843	12,5	12 505	8,8	9 638	6,8
Afrique subsaharienne	2008	257 108	84 229	32,8	65 064	25,3	38 736	15,1
	2012	275 397	83 570	30,3	59 031	21,4	28 767	10,4

d'enfants travailleurs est de presque 77,7 millions en Asie-Pacifique. Pour le même groupe d'âge, il y a 59,0 millions d'enfants travailleurs en Afrique subsaharienne, 12,5 millions en Amérique latine et les Caraïbes et 9,2 millions dans le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. En termes relatifs, toutefois, la principale préoccupation est la région d'Afrique subsaharienne. Dans cette région, plus d'un enfant sur cinq (21 pour cent) dans le groupe d'âge des 5-17 ans est dans le travail des enfants. Il faut comparer ce chiffre aux 9 pour cent de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique Latine et les Caraïbes et aux 8 pour cent du Moyen-Orient et Afrique du Nord.

La région Asie-Pacifique a enregistré, et de loin, la plus forte diminution absolue du travail des enfants chez les 5-17 ans pendant la période de 2008 à 2012, passant de 114 à 78 millions. Le nombre d'enfants travailleurs du même groupe d'âge a également diminué en Afrique subsaharienne (de 6 millions) et plus modestement en Amérique latine et dans les Caraïbes (de 1,6 million). Il convient de noter que, contrairement aux autres régions, la diminution du nombre d'enfants travailleurs dans la région d'Afrique subsaharienne est survenue avec un arrière-plan d'*augmentation* significative du nombre total d'enfants. Ceci signifie que la diminution était attribuable en totalité à une chute de l'*incidence* du travail des enfants, plutôt qu'à des facteurs démographiques.

L'incidence nette de ces changements est que la population mondiale d'enfants travailleurs s'est

d'avantage concentrée dans la région d'Afrique subsaharienne. Alors que l'Afrique subsaharienne représentait 30 pour cent de la totalité de la population du groupe d'âge des 5-17 ans effectuant du travail des enfants en 2008, quatre ans plus tard ce chiffre est monté à 35 pour cent.

Toutefois, les points faibles des données signifient que l'image du travail des enfants au niveau régional est encore seulement partielle. Il n'y a pas de données suffisantes pour produire des estimations séparées pour les régions d'Europe orientale et d'Asie centrale, pour les pays du Pacifique et ceux des Caraïbes ou pour les économies industrialisées.

Travail des enfants et genre

La participation au travail des enfants est beaucoup plus importante chez les garçons que chez les filles pour l'ensemble du groupe d'âge des 5-17 ans (99,8 millions de garçons contre 68,2 millions de filles). L'ampleur de la diminution du travail des enfants parmi les filles a été plus grande que chez les garçons, et la différence entre les sexes en matière de participation à l'emploi s'est donc accrue pendant la période de 2000 à 2012. Alors que les filles représentaient 46,2 des enfants travailleurs en 2000, elles n'en représentaient plus que 40,6 en 2012. Cependant, il faut remarquer que ces chiffres peuvent sous-estimer la participation des filles au travail des enfants par rapport à celle des garçons, puisqu'ils ne reflètent pas leur participation aux tâches ménagères, notamment les tâches *dangereuses*, une dimension du travail des

Tableau 4. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012

Sexe		Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travail dangereux	
		(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Garçons	2000	184 200	23,4	132 200	16,8	95 700	12,2
	2004	171 150	21,3	119 575	14,9	74 414	9,3
	2008	175 777	21,4	127 761	15,6	74 019	9,0
	2012	148 327	18,1	99 766	12,2	55 048	6,7
Filles	2000	167 700	22,5	113 300	15,2	74 800	10,0
	2004	151 579	19,9	102 720	13,5	53 966	7,1
	2008	129 892	16,9	87 508	11,4	41 296	5,4
	2012	116 100	15,2	68 190	8,9	30 296	4,0

Tableau 5. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par groupe d'âge, 2000-2012

Groupe d'âge		Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travail dangereux	
		(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
5-11 ans	2012	73 072	8,5	73 072	8,5	18 499	2,2
12-14 ans	2012	70 994	19,6	47 381	13,1	19 342	5,3
5-14 ans	2000	211 000	17,6	186 300	15,5	111 300	9,3
	2004	196 047	16,2	170 383	14,1	76 470	6,3
	2008	176 452	14,5	152 850	12,6	52 895	4,3
	2012	144 066	11,8	120 453	9,9	37 841	3,1
15-17 ans	2000	140 900	42,4	59 200	17,8	59 200	17,8
	2004	126 682	35,2	51 911	14,4	51 911	14,4
	2008	129 217	35,0	62 419	16,9	62 419	16,9
	2012	120 362	33,0	47 503	13,0	47 503	13,0

enfants qui n'est pas incluse dans les estimations mondiales⁸. Le BIT dispose d'autres informations indiquant que les filles peuvent aussi être plus présentes

dans des formes de travail des enfants moins visibles et, partant, sous-rapportées, comme par exemple le travail domestique dans des ménages privés.

⁸ Bien que, selon les normes statistiques internationales, la définition du travail des enfants à des fins de mesure puisse être élargie et inclure les «tâches ménagères dangereuses», cette dimension du travail des enfants n'est pas incluse dans les estimations mondiales. Ceci est dû à l'insuffisance de données et au manque de consensus au sujet de ce qui constitue des tâches ménagères dangereuses aux fins de mesure du travail des enfants. Voir la Résolution II, Résolution concernant les statistiques du travail des enfants, dans: BIT. *Rapport de la Conférence*. 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). Document ICLS/18/2008/IV/FINAL, 24 novembre-5 décembre 2008 (Genève, 2008).



Tableau 6. Distribution du travail des enfants par niveau de revenu national, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012

Catégorie de revenu national	Total d'enfants	Travail des enfants	Travail des enfants
	(milliers)	(milliers)	(%)
Faible revenu	330 257	74 394	22,5
Revenu moyen inférieur	902 174	81 306	9,0
Revenu moyen supérieur	197 977	12 256	6,2

Travail des enfants et âge

Les enfants dans le groupe d'âge des 5-11 ans constituent de loin le plus grand pourcentage des enfants travailleurs: 73 millions, soit 44 pour cent du total du travail des enfants. Ces jeunes enfants travailleurs constituent une préoccupation politique particulière, puisqu'ils sont les plus vulnérables aux mauvais traitements sur le lieu de travail et à une éducation compromise. Il est donc encourageant que les progrès réalisés aient été particulièrement prononcés chez les enfants les plus jeunes, avec une réduction du travail des enfants dans ce groupe de plus d'un tiers (65,9 millions) entre 2000 et 2012. Les progrès chez les aînés, entre 15 et 17 ans, ont connu des fluctuations. Même s'il y a eu une diminution absolue du travail des enfants de 11,7 millions pour ce groupe d'âge entre 2000 et 2012, il y a eu une forte montée entre 2004 et 2008. Encore une fois, ces fluctuations nous rappellent le lien étroit entre les enfants travailleurs plus âgés et l'évolution cyclique de l'économie. Ce groupe d'enfants plus âgés, au nombre de 47,5 millions, va certainement exiger aussi une plus grande attention politique à l'avenir.

Travail des enfants et revenu national⁹

Pour la première fois, les estimations mondiales du travail des enfants sont présentées pour plusieurs niveaux de revenu national. Il n'est pas surprenant que l'incidence du travail des enfants soit plus élevée dans les pays les plus pauvres. Trente-trois pour cent des enfants dans des pays à faible revenu sont des enfants travailleurs, alors qu'ils sont 9 pour cent dans les pays à revenu moyen inférieur et 6 pour cent dans les pays à revenu moyen supérieur.

En termes absolus, la situation est un peu différente. Les pays à revenu moyen rassemblent

le plus grand nombre d'enfants travailleurs: il y a un total de 93,6 millions d'enfants travailleurs dans les pays à revenu moyen, dont 12,3 millions vivent dans les pays à revenu moyen supérieur, alors que les enfants dans les pays à faible revenu sont 74,4 millions. La lutte contre le travail des enfants n'est donc absolument pas limitée aux pays les plus pauvres.

Un autre rapport récent de l'OIT indique que l'on retrouve les mêmes caractéristiques générales parmi les ménages à l'intérieur des pays: le travail des enfants est plus présent dans les ménages plus pauvres, mais n'est pas limité aux ménages pauvres¹⁰. De fait, nous savons grâce aux statistiques au niveau national¹¹ que des quantités importantes d'enfants travailleurs proviennent de ménages dans les quintiles à revenu plus élevé dans la plupart des pays en développement. Ces résultats indiquent clairement que, même si le revenu et la pauvreté sont des déterminants importants du travail des enfants, ils ne sont pas les seules raisons pour que les familles envoient leurs enfants travailler. Ceci indique à son tour que les actions orientées vers l'amélioration des niveaux de revenu national et familial sont importantes, mais pas suffisantes en elles-mêmes pour éliminer le travail des enfants.

Distribution sectorielle du travail des enfants

Les nouvelles estimations mondiales fournissent également une actualisation quant aux secteurs dans lesquels on trouve des enfants travailleurs. L'agriculture est de loin le secteur le plus important, représentant

⁹ L'incidence du travail des enfants n'est pas estimée pour les pays à haut revenu, en raison de restrictions de données.

¹⁰ BIT-IPEC (2013). *Rapport mondial sur le travail des enfants: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT, 2013).

¹¹ Base de données statistiques par pays sur le travail des enfants du programme UCW, disponible à: <http://www.ucw-project.org/Pages/ChildLabIndicator.aspx>.

Tableau 7. Distribution sectorielle du travail des enfants, en nombre et pourcentage, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012

Secteur ^(a)	2008		2012	
	(milliers)	part %	(milliers)	part %
Agriculture	129 161	60,0	98 422	58,6
Industrie	15 068	7,0	12 092	7,2
Services	55 109	25,6	54 250	32,3
(dont travail domestique)	(10 557)	(4,9)	(11 528)	(6,9)

Note: (a) Exceptés les enfants dont les informations sur le secteur économique manquent.

59 pour cent de tous ceux qui réalisent du travail des enfants et plus de 98 millions d'enfants en termes absolus. Mais le nombre d'enfants travailleurs dans les services¹² et l'industrie¹³ n'est pas du tout négligeable. On en trouve 54 millions dans le secteur des services (dont 11,5 millions dans le travail domestique) et 12 millions dans l'industrie. Le nombre de garçons est très supérieur au nombre de filles, avec l'exception importante du travail domestique, une forme de travail qui est cachée aux yeux du public et hors d'atteinte des inspections sur le lieu de travail, laissant ces enfants particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements.

Il semble y avoir eu une augmentation de l'importance relative du travail des enfants dans les services au cours des années récentes. La part des enfants travailleurs dans les services s'est accrue, passant de 26 pour cent en 2008 à 32 pour cent en 2012. Cette augmentation pourrait être due, en partie, au fait qu'un certain nombre d'enfants travailleurs sont dans la catégorie «Non défini» en 2012, ce qui indique une meilleure mesure des enfants dans le secteur des services, en particulier ceux de l'économie informelle.

Ces résultats mondiaux sont cohérents avec les tendances observées dans des pays comme le Mexique, le Brésil et l'Indonésie, qui ont également montré que le travail des enfants *hors* du secteur agricole gagne en importance relative, notamment

dans les services. Alors que lutter contre le travail des enfants dans le secteur agricole demeure une priorité importante, il est évident que les efforts visant à abolir le travail des enfants doivent aussi se concentrer sur la part croissante d'enfants dans les services et sur le nombre non négligeable d'enfants dans les activités manufacturières.

Actions à la base des estimations et tendances

Comment les progrès enregistrés au cours des 12 dernières années sont-ils arrivés? La diminution du travail des enfants a eu lieu avec en toile de fond un mouvement mondial durable contre le travail des enfants, impliquant une multiplicité d'acteurs et d'efforts à plusieurs niveaux.

Mise en œuvre des conventions de l'OIT

L'engagement politique des gouvernements a été essentiel au cours des 12 dernières années. La meilleure illustration de cet engagement est peut-être la ratification historiquement rapide de la convention n° 182 des l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et la brusque montée en puissance de la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum, les deux principaux piliers juridiques sur lesquels appuyer la lutte mondiale contre le travail des enfants¹⁴. La convention n° 182, adoptée en 1999, a enregistré le rythme de ratification le plus rapide de toutes les conventions de l'OIT et la convention n° 138 a franchi la barre des 100 ratifications en 2000. En ratifiant ces conventions,

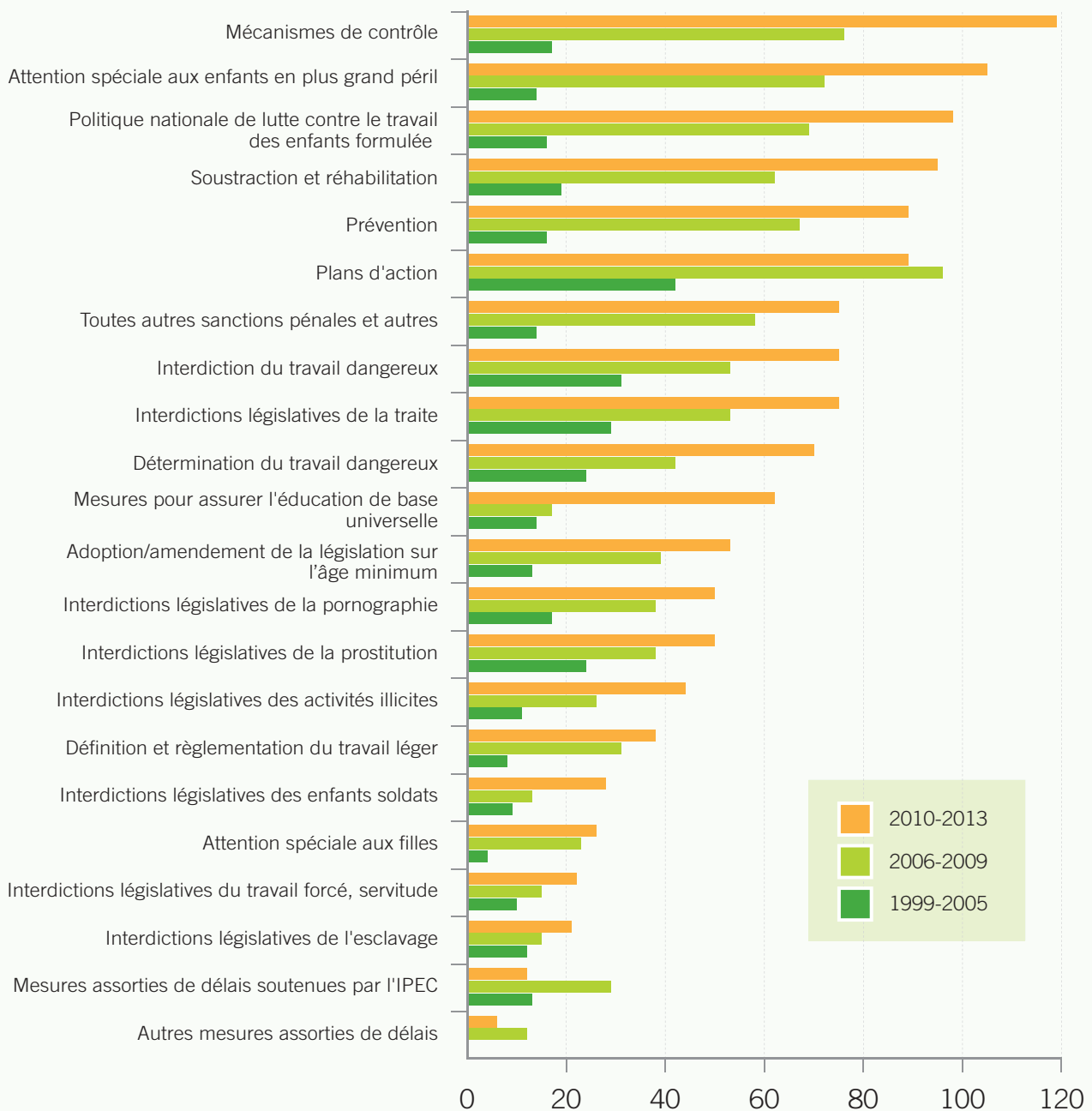
¹² Les sous-secteurs des services les plus pertinents en matière de travail des enfants comprennent l'hôtellerie et la restauration, le commerce de gros et détail, l'entretien et la réparation de véhicules motorisés, le transport, d'autres services communautaires, sociaux et personnels et le travail domestique.

¹³ Les sous-secteurs industriels les plus pertinents en matière de travail des enfants sont le bâtiment, les mines et carrières et les activités manufacturières.

¹⁴ A ce jour, la convention n° 138 a été ratifiée par 166 États et la convention n° 182 par 177, sur les 185 États membres de l'OIT, toutes deux approchant donc l'objectif de la ratification universelle.



Figure 1. Nombre d'actions rapportées selon les conventions n° 138 et n° 182 par type, 1999-2005, 2006-2009 et 2010-2013



les pays reconnaissent formellement que le travail des enfants n'est plus acceptable et prennent leur responsabilité pour y mettre un terme. En ratifiant, les États acceptent également de faire régulièrement rapport à l'OIT au sujet des progrès qu'ils ont réalisés dans la mise en œuvre, assumant ainsi la responsabilité de rendre des comptes à

la communauté internationale. La figure 1 dresse une liste des mesures de suivi rapportées par les États qui ont ratifié les conventions n° 138 et 182, telle qu'établie par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR).

Ces normes de l'OIT sur le travail des enfants



ont été reconnues comme faisant partie des normes internationalement acceptées en matière de droits des enfants. Par exemple, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a toujours considéré les normes de l'OIT sur le travail des enfants une référence pour évaluer la situation de l'exploitation économique lors de l'examen des rapports périodiques des Etats parties à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Ce lien entre l'OIT et la CDE a été soulignée à de nombreuses reprises dans les résolutions et rapports des Nations Unies¹⁵.

Choix politiques

En réalité, le fait que ces engagements ont été accompagnés par de bons choix politiques, ainsi que par des cadres législatifs solides, est plus important que les engagements politiques et

juridiques *en tant que tels*. Nous avons plaidé dans les rapports mondiaux sur le travail des enfants que si la croissance économique est importante, les choix politiques peuvent l'être encore plus. Ceci n'a jamais été plus clair que dans la période récente (2008-2012), couverte par le rapport, qui a vu des progrès constants de la lutte contre le travail des enfants en dépit de la crise économique mondiale et de ses suites.

Les choix politiques et les investissements correspondants effectués dans deux domaines semblent particulièrement pertinents pour la diminution du travail des enfants au cours des douze dernières années. Le premier est l'*éducation*. Le mouvement de l'Initiative Education pour tous (EPT) dans le monde entier a aidé à rassembler de nouveaux investissements majeurs en améliorant l'accès à l'enseignement et sa qualité, ce qui a permis à son tour que les familles envoient leurs enfants à l'école plutôt qu'au travail et a fait que cela valait la peine pour elles. Ce n'est pas un hasard que la diminution rapide du travail des enfants depuis 2000 ait coïncidé avec une *augmentation* majeure de la fréquentation scolaire. Nonobstant, la rupture du lien entre le travail des enfants et les

¹⁵ Voir, par exemple, Secrétaire général des Nations Unies. *État de la Convention relative aux droits de l'enfant*. Document ONU A/64/172. Soixante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU, 27 juillet 2009, point 67 a) de l'ordre du jour provisoire, Promotion et protection des droits de l'enfant. Son paragraphe 13 propose une définition simple du travail des enfants, en déclarant que: «La notion de «travail des enfants» désigne tout type de travail pour lequel l'enfant est trop jeune – parce qu'il n'a pas atteint l'âge minimum requis – ou qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est considéré comme absolument impropre à des enfants et est, partant, interdit». Il s'agit là d'une déclaration plus simple des exigences des normes de l'OIT.



désavantages en matière d'éducation demeure un défi majeur, comme le souligne un rapport récent de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale, Gordon Brown¹⁶.

Le second domaine politique est la *protection sociale*. Si l'élargissement de l'accès à la sécurité sociale demeure également un défi pressant au niveau mondial, il y a des données multinationales claires indiquant que des investissements dans la sécurité sont associés à des niveaux inférieurs de travail des enfants¹⁷. Encore une fois, ce n'est pas une coïncidence: la sécurité sociale peut s'avérer essentielle pour atténuer les vulnérabilités sociales et économiques qui conduisent les familles à recourir au travail des enfants.

Législation

Une bonne législation nationale sur le travail des enfants, conforme aux normes internationales du travail, constitue une base essentielle pour toutes les actions et en particulier pour la définition de ce qui constitue du travail des enfants à éliminer¹⁸ et pour fournir les bases aux efforts destinés à collecter des informations statistiques sur le travail des enfants. Par-dessus tout, c'est la législation qui assigne des droits et des responsabilités spécifiques (pas seulement aux individus, mais aussi à l'Etat et aux divers organismes et autorités) et qui permet des réparations en faveur des victimes et des sanctions contre les contrevenants. Beaucoup de pays ont récemment pris des mesures pour l'élaboration et la révision de leurs listes de ce qui constitue du travail dangereux, contenant l'interdiction de ces types de travail à quiconque est âgé de moins de 18 ans, en tant que textes législatifs obligatoires¹⁹.



¹⁶ Brown, Gordon. *Child Labor & Educational Disadvantage – Breaking the Link, Building Opportunity*. Rapport de Gordon Brown, Envoyé Spécial des Nations Unies pour l'Education Globale (Londres, 2012).

¹⁷ BIT-IPEC. *Rapport mondial sur le travail des enfants: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT, 2013).

¹⁸ BIT-IPEC et Comprendre le travail des enfants (UCW). *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants*. Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de 2010. (Genève, BIT, 2010). Voir, en particulier, le chapitre 7.

¹⁹ Plusieurs rapports et outils concernant le travail dangereux des enfants sont disponibles sur le site web de l'IPEC à: <http://www.ilo.org/ipec/facts/WorstFormsofChildLabour/Hazardouschildlabour/lang-fr/index.htm>.

Rôle particulier de l'OIT

Le rôle particulier de l'OIT dans l'abolition du travail des enfants ne peut pas être exagéré. Son grand avantage est l'implication des partenaires sociaux (organisation d'employeurs et de travailleurs) avec les gouvernements dans toutes ses actions en tant que participants et non comme simples observateurs. Ceci est impératif dans la promotion de l'agenda d'abolition du travail des enfants comme une composante vitale de l'élaboration d'un programme national, ainsi que lors de la mobilisation des entreprises et des personnes qui y travaillent.

En outre, l'OIT joue un rôle essentiel dans l'apport d'une impulsion et d'un cadre aux efforts mondiaux contre le travail des enfants, tant par son activité normative que par son assistance technique. L'activité normative ne se limite pas à l'adoption²⁰ de conventions

et recommandations, mais comprend également le suivi international continu, grâce à la soumission de rapports, comme le démontre la figure 1, montrant les actions spécifiques menées par chaque Etat ratifiant aux termes des engagements spécifiques assumés dans le cadre des conventions.

L'OIT apporte également de l'assistance technique et un soutien à l'élaboration de plans d'action au niveau mondial - de celui de 2006 suivant le deuxième *Rapport mondial sur le travail des enfants*²¹ jusqu'à celui de 2010, qui incorporait la *Feuille de route de La Haye*. Les progrès significatifs réalisés au cours des douze années écoulées, et en particulier au cours de ces quatre dernières années, démontre que l'orientation mondiale va dans le bon sens. La stratégie globale fixée dans la *Feuille de route de La Haye* paraît bonne et semble produire des résultats positifs en termes de direction politique.

Aller de l'avant

La question essentielle lorsque l'on regarde l'avenir est de savoir si nous allons suffisamment vite et si nous agissons là où c'est le plus nécessaire et le plus efficace. Il est clair que la date de 2016 visée pour l'abolition des pires formes de travail des enfants ne sera pas atteinte. Ce point est illustré dans la figure 2, qui montre la diminution du travail des enfants et du travail dangereux qui va avoir lieu au cours de la période 2012-2020, si le rythme des progrès de 2008-2012 est maintenu. Ceci démontre qu'au rythme actuel nous serons bien en-deçà de notre cible de 2016. En fait, même pour atteindre cet objectif quatre ans plus tard, en 2020, il faudrait une augmentation du taux annuel de réduction de 6,5 pour cent à *24 pour cent*. Nous avons tiré la sonnette d'alarme dans les précédents rapports mondiaux contre le danger d'autosatisfaction et ces résultats apportent une nouvelle crédibilité à ces avertissements. Il est clair qu'il ne suffira pas de «laisser les choses en l'état». Bien qu'il y ait eu des progrès significatifs, mettre fin au fléau du travail des enfants dans un avenir prévisible va exiger une accélération importante des efforts déployés à tous les niveaux.



© OIT/M. Crozet

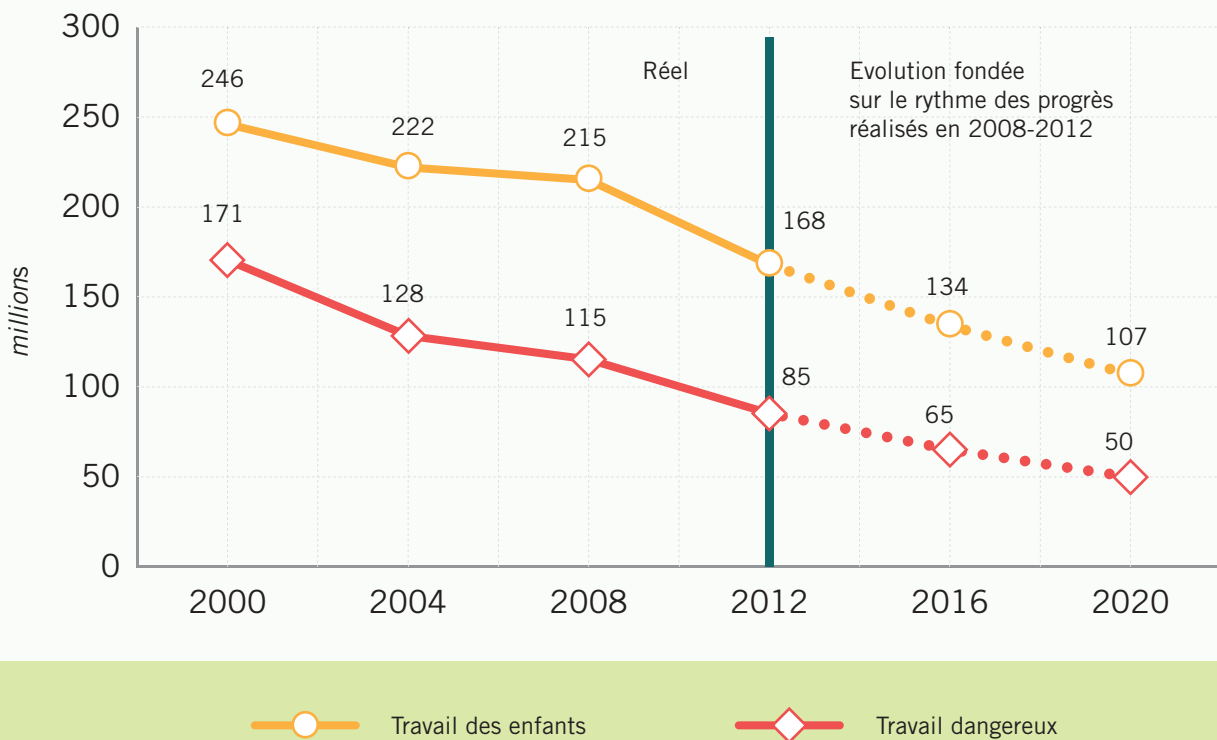
²⁰ Toutefois, l'adoption de nouvelles normes accroît fortement l'attention internationale et les actions sur des points spécifiques. Un exemple récent en est le travail domestique des enfants, grâce à l'adoption par l'OIT de la nouvelle convention n° 189 et la recommandation n° 201 en 2011. Voir les détails dans BIT-IPEC. *Éliminer le travail des enfants dans le travail domestique et protéger les jeunes travailleurs contre les conditions de travail abusives*. Rapport pour la Journée mondiale contre le travail des enfants 2013. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT, 2013).

²¹ Ce rapport était à l'origine de la cible d'abolition des pires formes de travail des enfants en 10 ans, soit d'ici 2016, encouragée par la diminution rapide du travail dangereux que montrent les toutes premières analyses de tendance.



Figure 2. Nombre d'enfants dans le travail des enfants et le travail dangereux, nombre réel pour 2000-2012 et niveaux pour 2016-2020, en supposant le rythme des progrès pour 2008-2012

Le rythme actuel des progrès est trop lent pour atteindre l'objectif d'abolir ses pires formes d'ici 2016



Les avantages retirés de la fin du travail des enfants ne peuvent pas être exagérés. Les enfants qui grandissent sans travail des enfants ont la possibilité de réaliser pleinement leur droit à l'éducation, aux loisirs et à un développement sain, ce qui les aidera à faire une transition réussie vers le travail décent à la fin de leurs études et à apporter leur contribution à la société lorsqu'ils seront adultes. Les coûts de l'inaction sont tout aussi clairs. Le travail des enfants peut mettre gravement en danger la santé et la sécurité immédiates des enfants, ainsi que leur état de santé plus tard dans la vie. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants engagés dans les pires formes de travail des enfants. Le travail des enfants compromet également la capacité des enfants à s'inscrire et à rester à l'école, ainsi qu'à tirer profit du temps qu'ils passent en classe. Comme le soulignent les

précédents rapports mondiaux, se voiler la face vis-à-vis du travail des enfants peut déchirer le tissu des sociétés et appauvrir, voire détruire, le capital humain nécessaire à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

La situation actuelle: estimations mondiales du travail des enfants pour 2012



2

Vue d'ensemble

Le travail des enfants est trop fréquent dans le monde, bien qu'il ait fortement diminué depuis 2000. Les enfants travailleurs dans le groupe d'âge des 5-17 ans sont au nombre de 168 millions, représentant presque 11 pour cent de tous les enfants dans ce groupe d'âge. Les enfants effectuant

des travaux dangereux qui mettent directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral constituent presque le moitié de tous les enfants travailleurs, soit 85 millions en chiffres absolus. Les enfants occupés économiquement, ce qui comprend les enfants travailleurs et les enfants

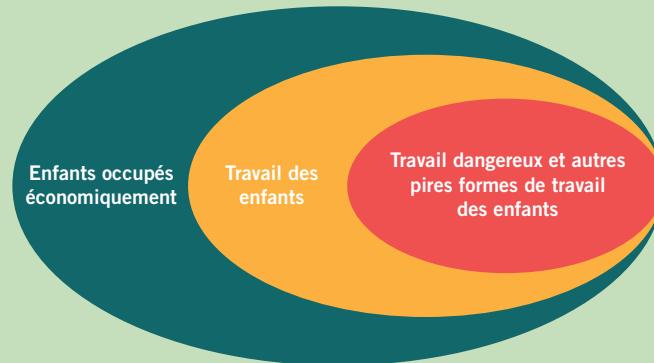
Tableau 8. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par sexe, groupe d'âge et région, 2012

Sexe, groupe d'âge et région		Total d'enfants	Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travail dangereux	
		(milliers)	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Monde (5-17 ans)		1 585 566	264 427	16,7	167 956	10,6	85 344	5,4
Sexe	Garçons	819 877	148 327	18,1	99 766	12,2	55 048	6,7
	Filles	765 690	116 100	15,2	68 190	8,9	30 296	4,0
Groupe d'âge	5-11 ans	858 925	73 072	8,5	73 072	8,5	18 499	2,2
	12-14 ans	362 146	70 994	19,6	47 381	13,1	19 342	5,3
	5-14 ans	1 221 071	144 066	11,8	120 453	9,9	37 841	3,1
	15-17 ans	364 495	120 362	33,0	47 503	13,0	47 503	13,0
Région	Asie-Pacifique	835 334	129 358	15,5	77 723	9,3	33 860	4,1
	Amérique latine et Caraïbes	142 693	17 843	12,5	12 505	8,8	9 638	6,8
	Afrique subsaharienne	275 397	83 570	30,3	59 031	21,4	28 767	10,4
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	110 411	13 307	12,1	9 244	8,4	5 224	4,7

Concepts statistiques et définitions utilisés dans le présent rapport

Trois conventions principales - la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), la convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants et la convention n° 138 sur l'âge minimum - imposent des limites légales au travail des enfants et fournissent la base légale pour les actions nationales et internationales contre lui. La Résolution concernant les statistiques du travail des enfants (Résolution II) adoptée par la 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2008^(a) traduit ces normes légales en termes statistiques dans le but de mesurer le travail des enfants. Les concepts statistiques et les définitions utilisées dans le présent Rapport sont conformes à la résolution de la CIST.

Les travaux dangereux sont une sous-catégorie du travail des enfants qui, à son tour, est une sous-catégorie des enfants occupés économiquement.



Les *enfants occupés économiquement* sont ceux engagés dans une activité économique pendant un minimum d'une heure au cours de la période de référence. L'activité économique couvre toute la production marchande et certains types de production non marchande (principalement la production de biens et services pour usage propre). Elle recouvre des formes de travail dans l'économie formelle et informelle, dans et hors de l'environnement familial, le travail contre un salaire ou un avantage (en espèces ou en nature, à temps partiel ou à plein temps) ou comme domestique à l'extérieur du propre ménage de l'enfant pour un employeur (avec ou sans paie). Les termes «enfants au travail» et «enfants occupés économiquement» sont utilisés indifféremment dans la présente publication. Ils dénotent tous deux un concept plus large que le travail des enfants.

Le *travail des enfants* est un sous-domaine des *enfants occupés économiquement*. Il inclut ceux qui effectuent les pires formes de travail des enfants et les enfants occupés économiquement avant l'âge minimum, excluant le cas échéant les enfants dans des travaux légers autorisés. Le travail des enfants est donc un concept plus étroit que «enfants occupés économiquement»; il exclut tous les enfants qui ne travaillent que quelques heures par semaine dans des travaux légers autorisés et ceux qui ont plus que l'âge minimum et dont le travail n'est pas qualifié de «pires formes de travail des enfants», y compris en particulier de «travail dangereux».

Le *travail dangereux des enfants* est défini comme étant toute activité ou métier qui, de par sa nature ou son type, a ou produit des effets négatifs sur la sécurité, la santé ou le développement moral de l'enfant. En général, le travail dangereux peut comprendre le travail nocturne et les longues heures de travail, l'exposition à des sévices physiques, psychologiques, ou sexuels, les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés, les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges et les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé. Le travail dangereux des enfants est souvent traité comme un indicateur proxy des pires formes de travail des enfants. Ceci pour deux raisons. D'abord, il est encore difficile d'obtenir des données nationales fiables sur les pires formes autres que le travail dangereux, telles que l'exploitation sexuelle commerciale et les enfants engagés dans des conflits. Ensuite, les enfants qui effectuent des travaux dangereux représentent l'écrasante majorité de ceux qui sont dans les pires formes.

Les concepts et définitions utilisés dans ce rapport sont présentés plus en détail à l'annexe.

Note: (a) Voir «Résolution II, Résolution concernant les statistiques du travail des enfants», dans: BIT. *Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants*. 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), 24 novembre-5 décembre 2008 (Genève, 2008).



dans d'autres formes d'emploi ne constituant pas du travail des enfants, sont 264 millions, ou 17 pour cent du groupe d'âge des 5-17 ans.

Derrière ces chiffres qui font les gros titres, il y a des différences importantes par région, âge et sexe, comme l'indique le tableau 8. Les caractéristiques spécifiques sont débattues plus en détail aux sections suivantes du présent chapitre, qui examine séparément les enfants en situation de travail des enfants et les enfants en situation de travail dangereux²².

Participation au travail des enfants

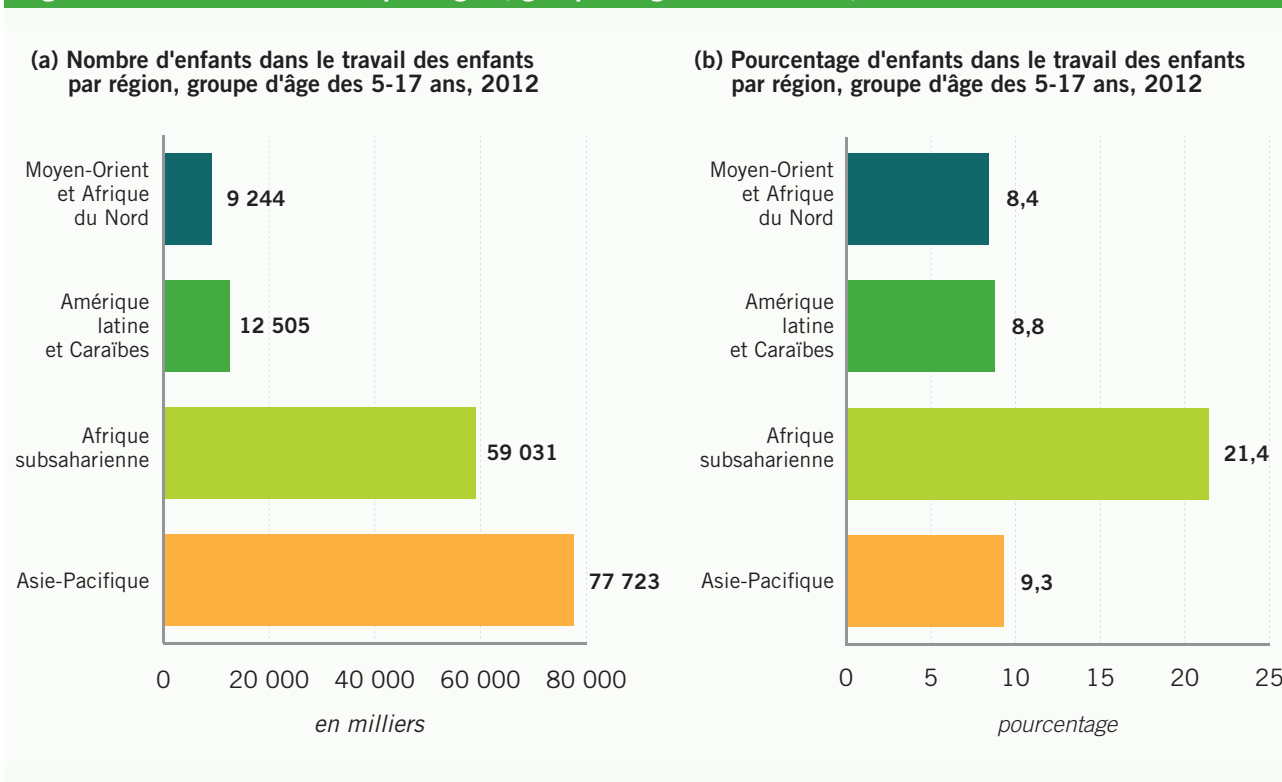
Le travail des enfants est un sous-ensemble des activités des enfants qui est nuisible, négatif et indésirable pour eux et dont l'abolition devrait être recherchée. Trois conventions principales - la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), la convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants et la convention n° 138 sur l'âge minimum

- imposent des limites légales au travail des enfants et fournissent la base légale pour les actions nationales et internationales contre lui. Dans le groupe d'âge des 5-17 ans, 168 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants, dont 120 millions dans le groupe d'âge des 5-14 ans. En termes relatifs, 11 pour cent de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans et 10 pour cent de tous ceux âgés de 5 à 14 ans sont astreints au travail des enfants.

Travail des enfants par région

Les différences régionales de la participation au travail des enfants sont considérables: le plus grand *nombre absolu* d'enfants travailleurs se trouve dans la région Asie-Pacifique, alors que l'Afrique subsaharienne est la région avec le plus fort *taux* de travail des enfants. Pour l'ensemble du groupe d'âge des 5-17 ans, on compte 77,7 millions d'enfants travailleurs en Asie-Pacifique, 59,0 millions en Afrique subsaharienne, 12,5 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes et 9,2 millions dans le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Figure 3. Travail des enfants par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012



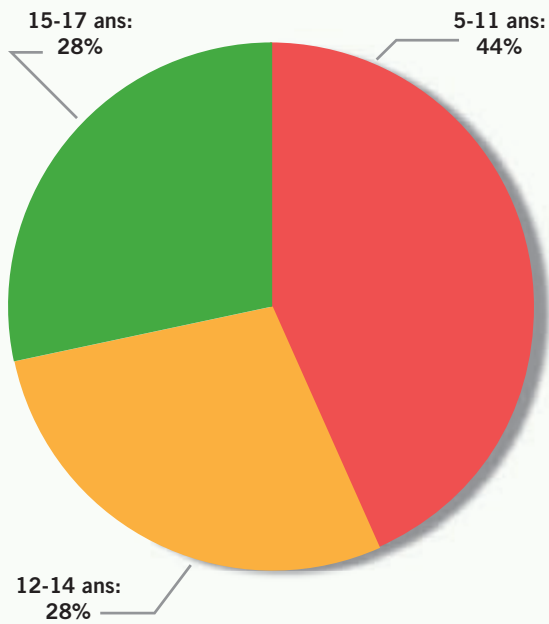
²² Les concepts et les définitions utilisés dans ce rapport sont présentés plus en détail à l'annexe.

En termes relatifs, toutefois, la principale préoccupation est la région d'Afrique subsaharienne. Dans cette région, plus d'un enfant sur cinq (21 pour cent) dans le groupe d'âge des 5-17 ans est dans le travail des enfants. Il faut comparer ce chiffre aux 9 pour cent de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique Latine et Caraïbes et aux 8 pour cent du Moyen-Orient et Afrique du Nord.

© CIFOITV, Morra



Figure 4. Distribution du travail des enfants par groupe d'âge, 2012



■ 5-11 ans ■ 12-14 ans ■ 15-17 ans

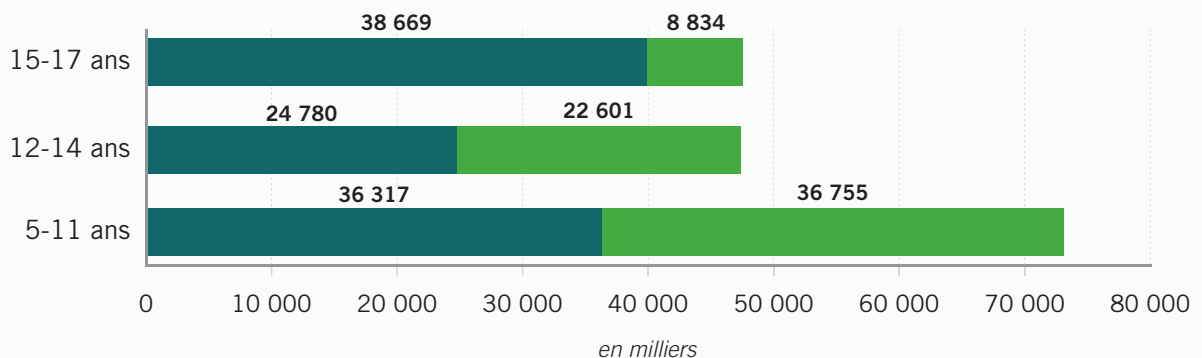
Travail des enfants par âge

Les enfants du groupe d'âge des 5-11 ans représentent de loin la plus grande part des enfants travailleurs, soit 73 millions en termes absolus et 44 pour cent du total de la population engagée dans le travail des enfants. Ces jeunes enfants travailleurs constituent une préoccupation politique particulière, puisqu'ils sont plus vulnérables aux mauvais traitements sur le lieu de travail et à une éducation compromise. Les parts des groupes d'âge des 12-14 et des 15-17 ans dans le total de la population astreinte au travail des enfants sont sensiblement égales, à 28 pour cent ou 47 millions en chiffres absolus.

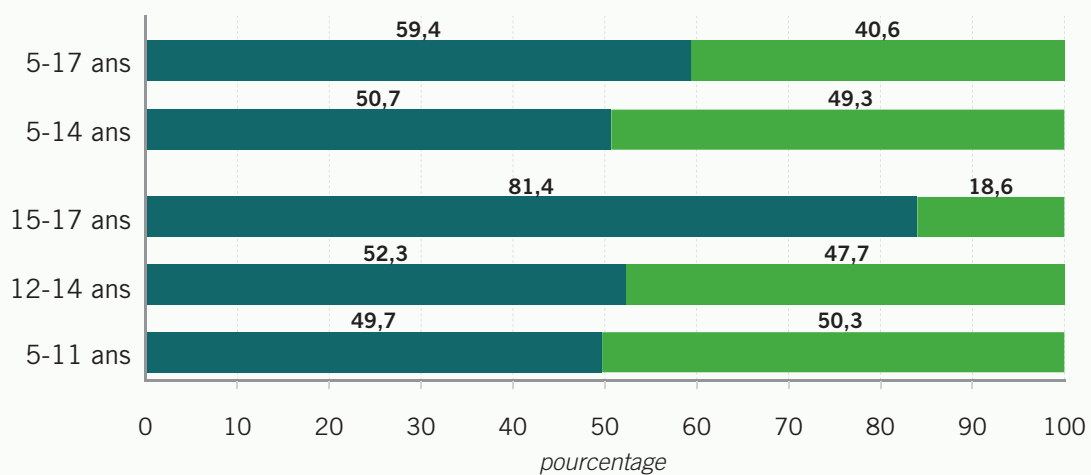


Figure 5. Enfants dans le travail des enfants par sexe et groupe d'âge, 2012

(a) Nombre d'enfants dans le travail des enfants par sexe et groupe d'âge, 2012



(b) Répartition des enfants dans le travail des enfants par sexe et groupe d'âge, 2012



■ Garçons ■ Filles

Travail des enfants par sexe

Alors que la participation au travail des enfants est beaucoup plus élevée chez les garçons que chez les filles pour le groupe d'âge des 5-17 ans dans son ensemble (99,8 millions contre 68,2 millions), cet écart global entre garçons et filles reflète parfaitement les différences en matière de travail des enfants entre les sexes chez les enfants plus âgés. Il n'y a presque aucune différence entre les sexes dans la participation des 5-11 ans au travail des enfants: les garçons et les filles représentent grossièrement la moitié de l'ensemble de la population de ce groupe d'âge astreinte au travail des enfants. L'écart entre garçons et filles commence à apparaître dans le groupe d'âge des 12-14 ans, lorsque les garçons représentent 52 pour cent de tous les enfants travailleurs et dépassent

de 2,2 millions le nombre des filles. L'écart entre garçons et filles s'accroît fortement dans le groupe d'âge des 15-17 ans, lorsque les garçons représentent 81 pour cent de tous les enfants travailleurs et dépassent de 29,8 millions le nombre de filles.

Toutefois, ces chiffres ne rendent pas compte de la participation aux tâches ménagères, qui sont une forme de travail réalisée principalement par les femmes dans beaucoup de sociétés. Bien que, selon les normes statistiques internationales²³, la définition du travail des enfants à des fins de mesure puisse être élargie et inclure les «tâches ménagères dangereuses», cette dimension du travail

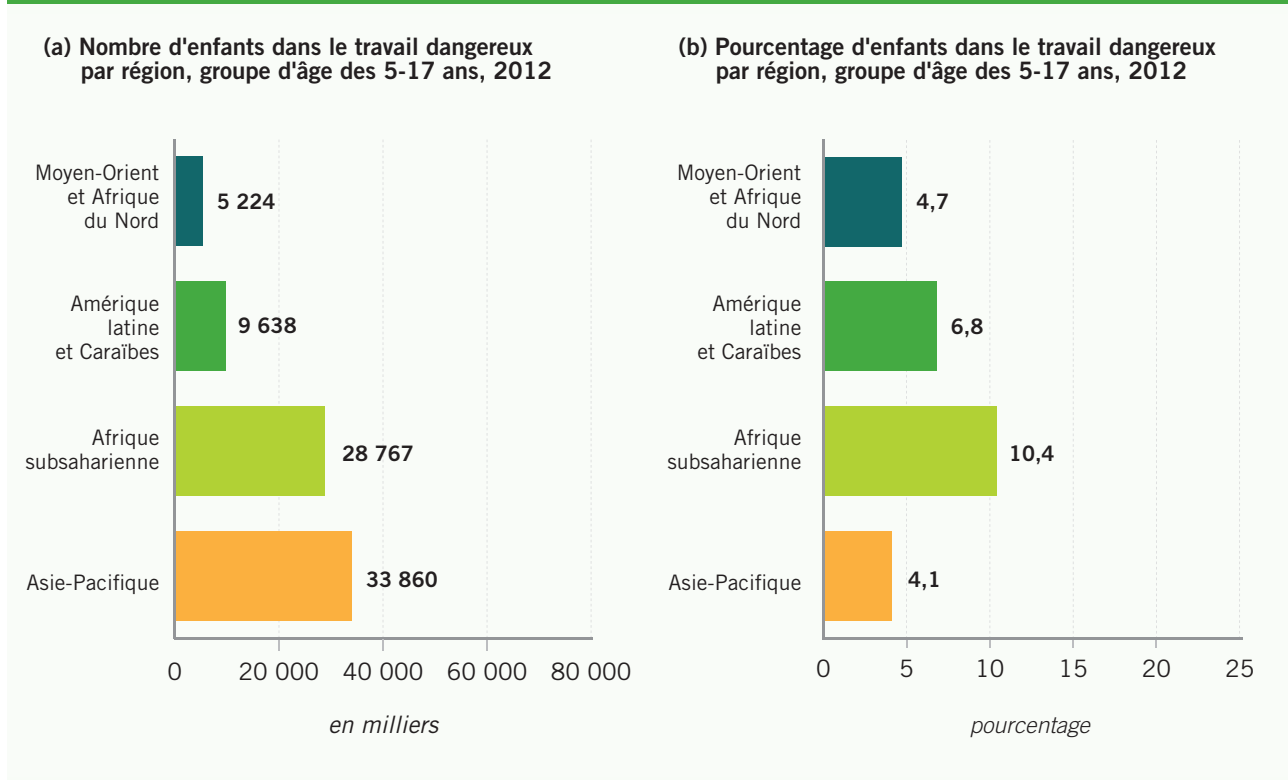
²³ Voir BIT. *Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants*. 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), 24 novembre-5 décembre 2008 (Genève, 2008).

des enfants n'est pas incluse dans les estimations mondiales. Ceci est dû à l'insuffisance de données et à l'absence de consensus au sujet de ce qui constitue des tâches ménagères dangereuses aux fins de mesure du travail des enfants. Les filles peuvent aussi être plus présentes dans des formes de travail des enfants moins visibles et, partant, sous-rapportées, comme par exemple le travail domestique dans des ménages privés.

Participation au travail dangereux

Le travail dangereux des enfants, qui est un des aspects des pires formes de travail des enfants (voir ci-dessous), est défini comme étant toute activité ou métier qui, de par sa nature ou son type, a ou produit des effets négatifs sur la sécurité, la santé ou le développement moral de l'enfant²⁴. Plus spécifiquement, le travail dangereux des enfants est un travail accompli dans des conditions dangereuses ou insalubres dans lesquelles l'enfant risque d'être tué, blessé ou rendu malade en raison de normes de sécurité et d'hygiène déficientes et d'un mauvais aménagement du travail²⁵. L'élimination du travail dangereux constitue donc un défi particulièrement pressant pour la communauté mondiale. 85 millions d'enfants dans le groupe d'âge des 5-17 ans sont astreints

Figure 6. Enfants au travail dangereux par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012



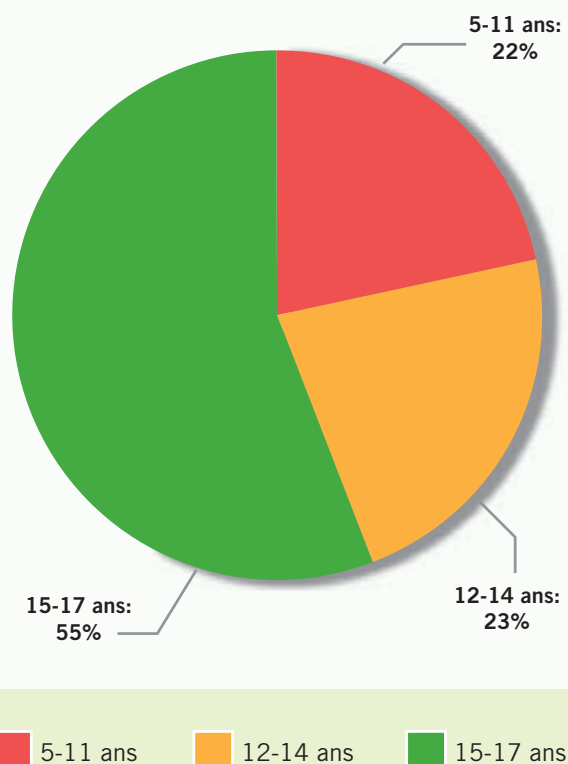
²⁴ Il en est rendu compte séparément des pires formes de travail des enfants, en raison de la disponibilité bien plus grande de données sur cet aspect des pires formes de travail des enfants que sur les autres aspects du problème.

²⁵ Voir la page «Travail dangereux» du site web de l'IPEC disponible à: <http://www.ilo.org/ipec/facts/WorstFormsofChildLabour/Hazardouschildlabour/lang--fr/index.htm>.



au travail dangereux, dont 38 millions dans le groupe d'âge des 5-14 ans. Le travail dangereux représente environ la moitié (51 pour cent) du travail des enfants parmi ceux âgés de 5 à 17 ans et approximativement un tiers (31 pour cent) du travail des enfants dans le groupe d'âge des 5-14 ans.

Figure 7. Distribution du travail dangereux par groupe d'âge, 2012



Travail dangereux par région

Les plus grand nombre d'enfants effectuant des *travaux dangereux* se trouvent à nouveau dans les régions Asie-Pacifique (33,9 millions) et Afrique subsaharienne (28,8 millions). Il y a 9,6 millions d'enfants effectuant des travaux dangereux dans la région Amérique latine et Caraïbes et 5,2 millions dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Le pourcentage d'enfants effectuant des travaux dangereux est le plus élevé en Afrique subsaharienne (10 pour cent), suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes (7 pour cent), le Moyen-Orient et Afrique du Nord (5 pour cent) et l'Asie-Pacifique (4 pour cent).

Travail dangereux par âge

Les enfants âgés de 15 à 17 ans constituent la plus grande partie de la population globale des 85 millions d'enfants effectuant des travaux dangereux, bien que le nombre d'enfants plus jeunes effectuant des travaux dangereux demeure également considérable. Les enfants âgés de 15 à 17 ans représentent 55 pour cent (47,5 millions) de tous les enfants qui effectuent des travaux dangereux, alors que les 12-14 ans en représentent 23 pour cent (19,3 millions) et les 5-11 22 pour cent (18,5 millions).

Travail dangereux par sexe

Dans le groupe d'âge des 5-17 ans dans son ensemble, les garçons représentent près des deux tiers de tous les enfants en situation de travail dangereux. Toutefois, cette caractéristique est encore une fois totalement influencée par les enfants plus âgés du groupe d'âge des 15-17 ans, dans laquelle les garçons représentent 81 pour cent de tous les enfants effectuant des travaux dangereux (et en situation de travail des enfants)²⁶. Parmi les enfants plus jeunes, la caractéristique du sexe est en fait *à l'opposé*: le nombre de filles dans des travaux dangereux est supérieur à celui des garçons, et de loin. Chez les 5-11 ans, les filles représentent 58 pour cent de tous les enfants effectuant des travaux dangereux, dépassant les garçons de 2,8 millions. Chez les 12-14 ans, les filles représentent 56 pour cent de tous les enfants effectuant des travaux dangereux et dépassent les garçons de 2,3 millions. Il vaut aussi la peine de rappeler une nouvelle fois que les tâches domestiques dangereuses, qui sont réalisées de façon prééminente par les filles, ne sont pas reflétées dans ces chiffres.

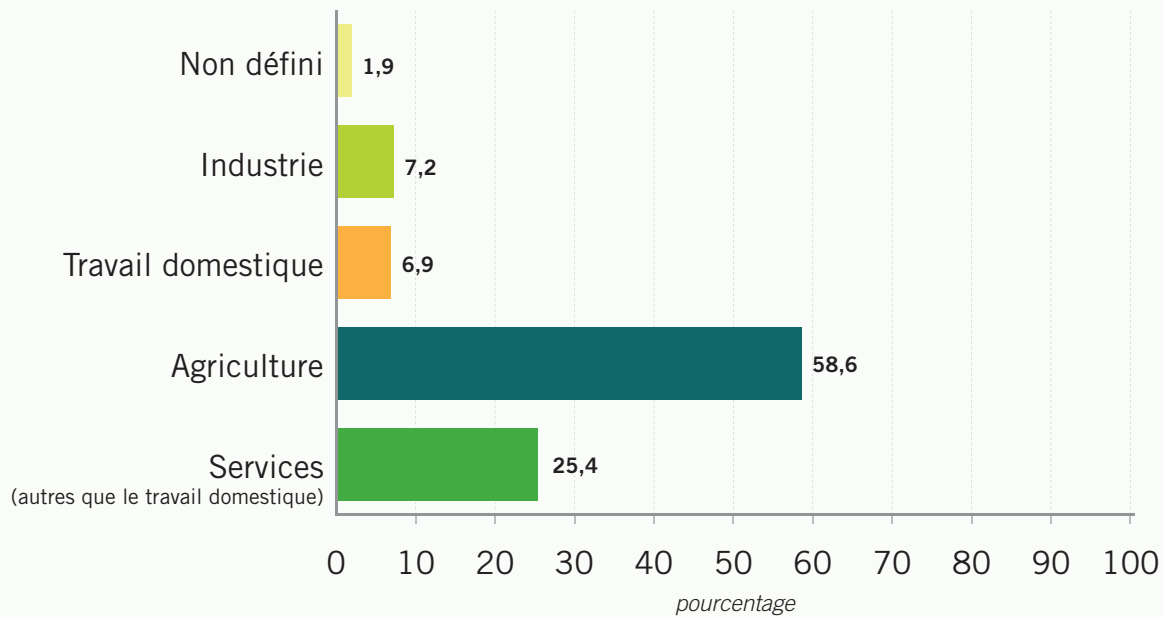
Travail forcé des enfants

Les estimations mondiales des enfants dans les pires formes *autres que dangereuses* ne sont pas mesurées directement, en raison de la nature illicite de ces formes extrêmes de travail des enfants et du manque de données fiables dans la plupart des pays qui en découle²⁷. Toutefois, selon l'estimation

²⁶ Rappelons que, pour ce groupe d'âge, le travail des enfants est limité aux enfants qui effectuent des travaux dangereux.

²⁷ Les pires formes autres que le travail dangereux se réfèrent à l'art. 3(a)-(c) de la convention n° 182 de l'OIT: (a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la

Figure 8. Distribution sectorielle du travail des enfants, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012



OIT de 2012 du travail forcé²⁸, il y avait environ 5,5 millions d'enfants²⁹ âgés de 17 ans et moins, représentant 26 pour cent du total mondial de 20,9 millions de victimes du travail forcé; participation aux diverses formes de travail forcé: exploitation sexuelle (960 000 enfants), travail forcé pour l'exploitation au

travail (3 780 000) et travail forcé imposé par l'Etat (709 000). Alors qu'il n'est pas possible de calculer l'étendue exacte de la superposition de chiffres, on peut supposer que beaucoup de ces enfants victimes de travail forcé sont également comptabilisées comme effectuant des travaux dangereux. Le BIT continue à agir pour affiner l'estimation du travail forcé, tant des enfants que des adultes, y compris en publiant des directives pour la réalisation d'enquêtes³⁰. Plusieurs actions sont en cours afin de mesurer directement les pires formes de travail des enfants autres que le travail dangereux, en vue des futures estimations mondiales de l'OIT³¹.

vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans les conflits armés; (b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques; (c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes; Les pires formes autres que le travail dangereux sont incluses dans l'estimation mondiale dans la mesure où elles font également partie de la mesure de l'emploi avant l'âge minimum et du travail dangereux des enfants.

²⁸ Le travail forcé est défini comme «tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré». Il peut exister lorsqu'une personne est forcée à travailler par les autorités de l'Etat, par des entreprises privées ou par des personnes. Pour plus de détails sur la méthodologie et les données sous-jacentes, voir BIT. *ILO Global Estimates of Forced Labour - Results and Methodology*. Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL) (Genève, 2012).

²⁹ Cette image indique un niveau égal à ce que l'OIT avait estimé en 2002 comme étant des enfants dans le travail forcé ou en situation de servitude (5,7 millions) lors des toutes premières estimations du travail des enfants, même si en termes techniques, ces données ne sont pas comparables. voir BIT-IPEC (2002). *Every Child Counts – New Global Estimates on Child Labour*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT), page 25.

³⁰ BIT. *Hard to see, harder to count – Survey guidelines to estimate forced labour of adults and children*. Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL) et Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, 2012).

³¹ Voir BIT (2013). *Sampling elusive populations: Applications to studies of child labour* (prochainement).



Caractéristiques du travail des enfants

Les nouvelles estimations mondiales fournissent également une actualisation quant aux secteurs dans lesquels on trouve des enfants travailleurs. *L'agriculture* est de loin le secteur le plus important, représentant 59 pour cent de tous ceux qui effectuent du travail des enfants et plus de 98 millions d'enfants en termes absolus. Le travail des enfants dans l'agriculture est surtout constitué par du travail dans de petites exploitations agricoles familiales, bien qu'il concerne aussi des activités telles que l'élevage, la pêche et l'aquaculture. L'agriculture est un des secteurs les plus dangereux en termes d'accidents du travail mortels et non mortels et de maladies professionnelles³².

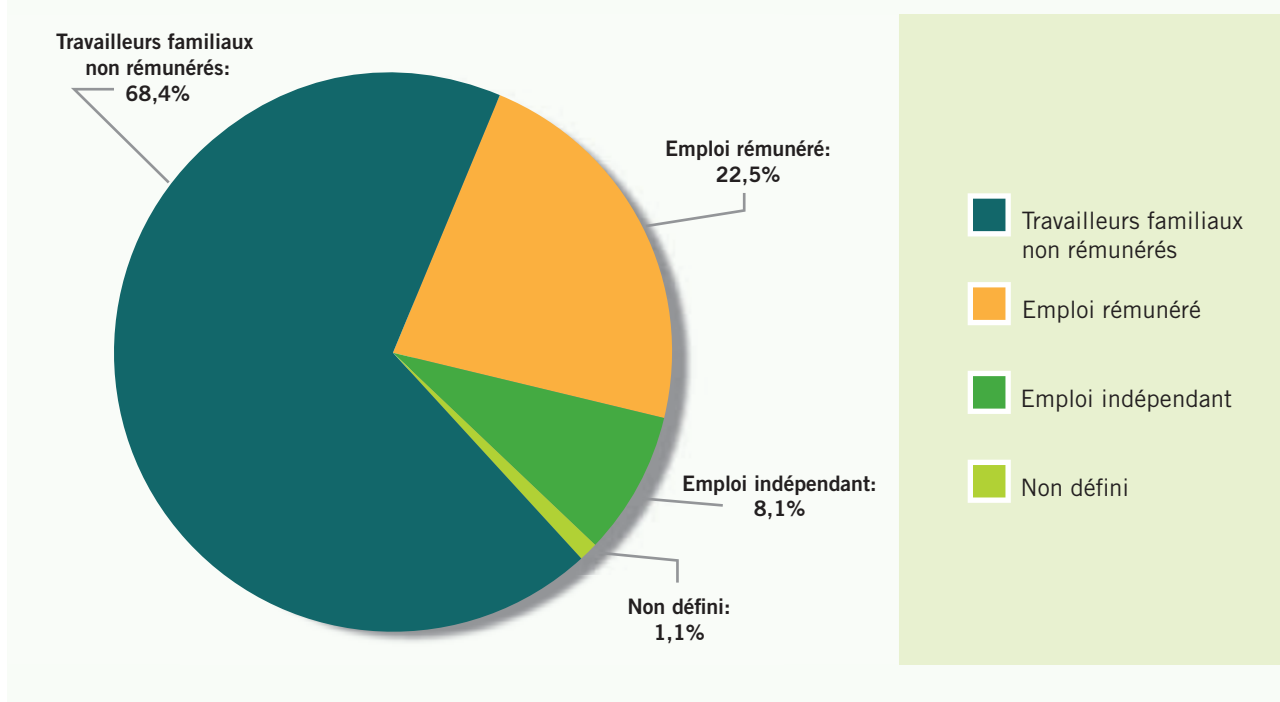
Le nombre d'enfants travailleurs dans *les services* et *l'industrie* n'est pas du tout négligeable. On en trouve un total de 54 millions dans le secteur des services et 12 millions dans l'industrie. Le secteur des services comprend le travail domestique, qui rassemble un total de 11,5 millions d'enfants. Le travail des enfants dans le secteur des services comprend aussi, avant tout, le travail informel dans

des hôtels et des restaurants, le commerce de rue et d'autres formes de commerce, la réparation automobile et les transports. Le travail des enfants dans l'industrie concerne principalement le travail dans la construction et la fabrication, encore une fois avant tout dans des entreprises informelles.

Le nombre de garçons est très supérieur au nombre de filles dans tous les secteurs d'activité, avec l'exception importante du travail domestique, une forme de travail qui est cachée aux yeux du public et hors d'atteinte des inspections sur le lieu de travail, laissant les enfants en cause particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements.

En ce qui concerne la situation dans la profession, les enfants travailleurs travaillent principalement sans être rémunérés par leurs propres familles. Les travailleurs familiaux non rémunérés représentent plus des deux tiers des enfants travailleurs (68 pour cent), suivis par les emplois rémunérés (23 pour cent) et l'auto-emploi (8 pour cent).

Figure 9. Enfants dans le travail des enfants par situation dans l'emploi, groupe d'âge des 5-17 ans, 2012



³² Voir la page «Travail des enfants dans l'agriculture» du site web de l'IPEC disponible à : <http://www.ilo.org/ipec/areas/Agriculture/lang--fr/index.htm>.

Le tableau dynamique: tendances du travail des enfants pour la période 2000-2012



3

Vue d'ensemble

La période de 12 ans débutant en 2000 a enregistré des progrès significatifs dans la lutte contre le travail des enfants. Alors que la population totale des enfants a augmenté légèrement, il y a eu presque 78 millions d'enfants travailleurs de 5 à 17 ans de

moins à la fin de la période qu'à son début. En termes relatifs, le pourcentage d'enfants astreints au travail est passé de 16 pour cent en 2000 à moins de 11 pour cent en 2012. Les progrès de la lutte contre le travail dangereux qui mettent en danger la santé, la

Figure 10. Tendances mondiales de l'incidence du travail des enfants et du travail dangereux, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012



Figure 11. Tendances mondiales du nombre d'enfants dans le travail des enfants et le travail dangereux, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012



sécurité et le développement moral des enfants ont été encore plus rapides, leur nombre diminuant de plus de 85 millions en termes absolus et passant de 11 à 5 pour cent en termes relatifs.

Les progrès dans toutes les catégories du travail des enfants ont été plus importants au cours de la période récente de 2008-2012. Le nombre global

d'enfants travailleurs âgés de 5 à 17 ans a diminué de 47 millions, passant de 215 à 168 millions au cours de cette période. Le nombre global d'enfants effectuant des travaux dangereux a diminué de 115 millions en 2008 à 85 millions en 2012.



Tableau 9. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par sexe et groupe d'âge, 2000-2012

Sexe et groupe d'âge		Total des enfants (milliers)	Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travail dangereux	
			(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Monde (5-17 ans)	2000	1 531 400	351 900	23,0	245 500	16,0	170 500	11,1
	2004	1 566 300	322 729	20,6	222 294	14,2	128 381	8,2
	2008	1 586 288	305 669	19,3	215 209	13,6	115 314	7,3
	2012	1 585 566	264 427	16,7	167 956	10,6	85 344	5,4
Sexe								
Garçons	2000	786 500	184 200	23,4	132 200	16,8	95 700	12,2
	2004	804 000	171 150	21,3	119 575	14,9	74 414	9,3
	2008	819 891	175 777	21,4	127 761	15,6	74 019	9,0
	2012	819 877	148 327	18,1	99 766	12,2	55 048	6,7
Filles	2000	744 900	167 700	22,5	113 300	15,2	74 800	10,0
	2004	762 300	151 579	19,9	102 720	13,5	53 966	7,1
	2008	766 397	129 892	16,9	87 508	11,4	41 296	5,4
	2012	765 690	116 100	15,2	68 190	8,9	30 296	4,0
Groupe d'âge								
5-14 ans	2000	1 199 400	211 000	17,6	186 300	15,5	111 300	9,3
	2004	1 206 500	196 047	16,2	170 383	14,1	76 470	6,3
	2008	1 216 854	176 452	14,5	152 850	12,6	52 895	4,3
	2012	1 221 071	144 066	11,8	120 453	9,9	37 841	3,1
15-17 ans	2000	332 000	140 900	42,4	59 200	17,8	59 200	17,8
	2004	359 800	126 682	35,2	51 911	14,4	51 911	14,4
	2008	369 433	129 217	35,0	62 419	16,9	62 419	16,9
	2012	364 495	120 362	33,0	47 503	13,0	47 503	13,0

Tableau 10. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par région, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012^(a)

Région		Nombre d'enfants (milliers)	Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travail dangereux	
			(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Asie-Pacifique	2008	853 895	174 460	20,4	113 607	13,3	48 164	5,6
	2012	835 334	129 358	15,5	77 723	9,3	33 860	4,1
Amérique latine et Caraïbes	2008	141 043	18 851	13,4	14 125	10,0	9 436	6,7
	2012	142 693	17 843	12,5	12 505	8,8	9 638	6,8
Afrique subsaharienne	2008	257 108	84 229	32,8	65 064	25,3	38 736	15,1
	2012	275 397	83 570	30,3	59 031	21,4	28 767	10,4

Note: (a) Les résultats concernant les tendances régionales dans le travail des enfants ne sont présentés que pour les années 2008 et 2012, en raison de restrictions dans les estimations mondiales avant 2008.

Tendances du travail des enfants

Le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants est tombé de presque 78 millions au niveau mondial pendant la période allant de 2000 à 2012. La proportion d'enfants astreints au travail des enfants a diminué de 16 pour cent à moins de 11 pour cent pendant la même période. Encore une fois, les progrès réalisés pendant la dernière période de quatre ans ont été particulièrement marqués. De 2008 à 2012, le travail des enfants a diminué de 47 millions en termes absolus et de 3 pour cent en termes relatifs. Les tendances du travail des enfants par région, groupe d'âge et sexe sont débattues ci-dessous.

Tendances du travail des enfants par région

Les résultats concernant les tendances régionales dans le travail des enfants sont limités à la période 2008-2012, en raison de restrictions dans les estimations mondiales avant 2008. Le travail des enfants chez ceux âgés de 5 à 17 ans a diminué tant en termes absolus qu'en termes relatifs dans les régions Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Afrique subsaharienne, pendant la période 2008-2012. L'Asie-Pacifique a enregistré de loin la plus

forte diminution du nombre d'enfants travailleurs, passant de 114 millions en 2008 à 78 millions en 2012. Le nombre d'enfants travailleurs a également diminué en Afrique subsaharienne (de 6 millions) et plus modestement en Amérique latine et dans les Caraïbes (de 1,6 million).

La diminution du pourcentage de travail des enfants dans le groupe d'âge des 5-17 ans en 2008-2012 a également été plus importante dans la région Asie-Pacifique (4 pour cent), suivie par l'Afrique subsaharienne (3,9 pour cent) et l'Amérique latine et les Caraïbes (1,2 pour cent).

L'incidence nette de ces tendances régionales est que la population d'enfants travailleurs s'est davantage concentrée dans la région d'Afrique subsaharienne. La figure 14, qui indique des changements de la distribution régionale du travail des enfants pour le groupe d'âge des 5-17 ans pendant la période de 2008-2012, illustre ce point. Alors que l'Afrique subsaharienne représentait 30 pour cent de la totalité de la population du groupe d'âge des 5-17 ans effectuant du travail des enfants, quatre ans plus tard ce chiffre est monté à environ 35 pour cent. Parallèlement, la part du total

Figure 12. Tendances régionales du nombre d'enfants dans le travail des enfants, groupe d'âge 5-17 ans, 2008 et 2012

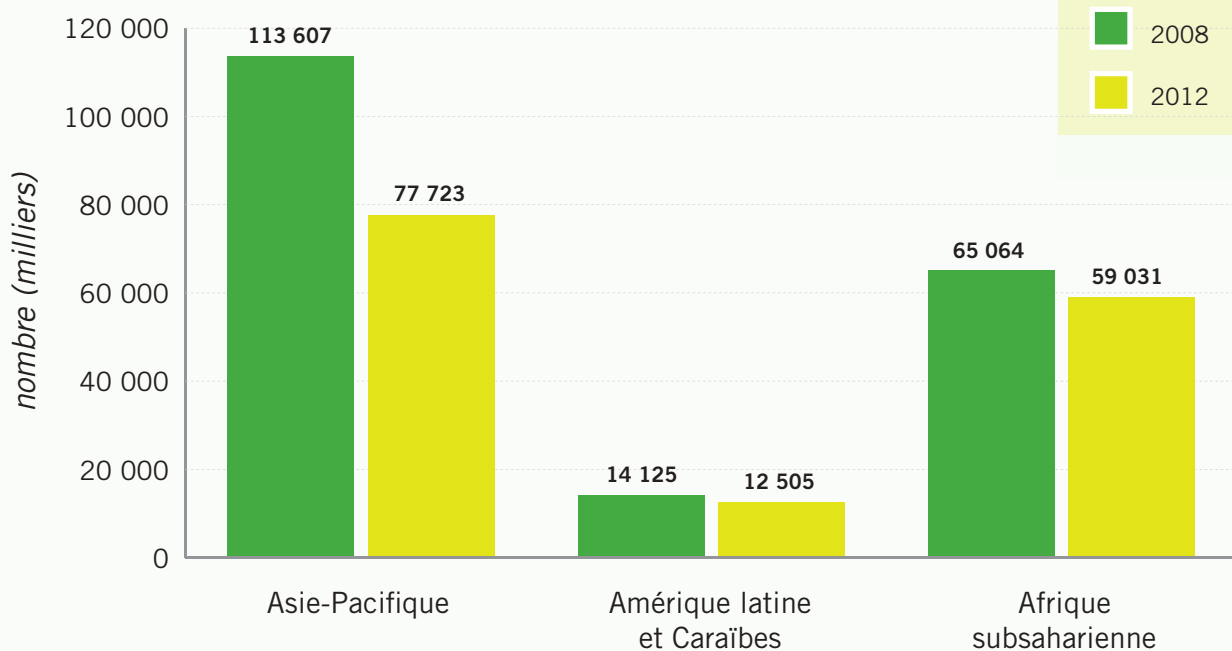




Figure 13. Tendances régionales de l'incidence du travail des enfants , groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012

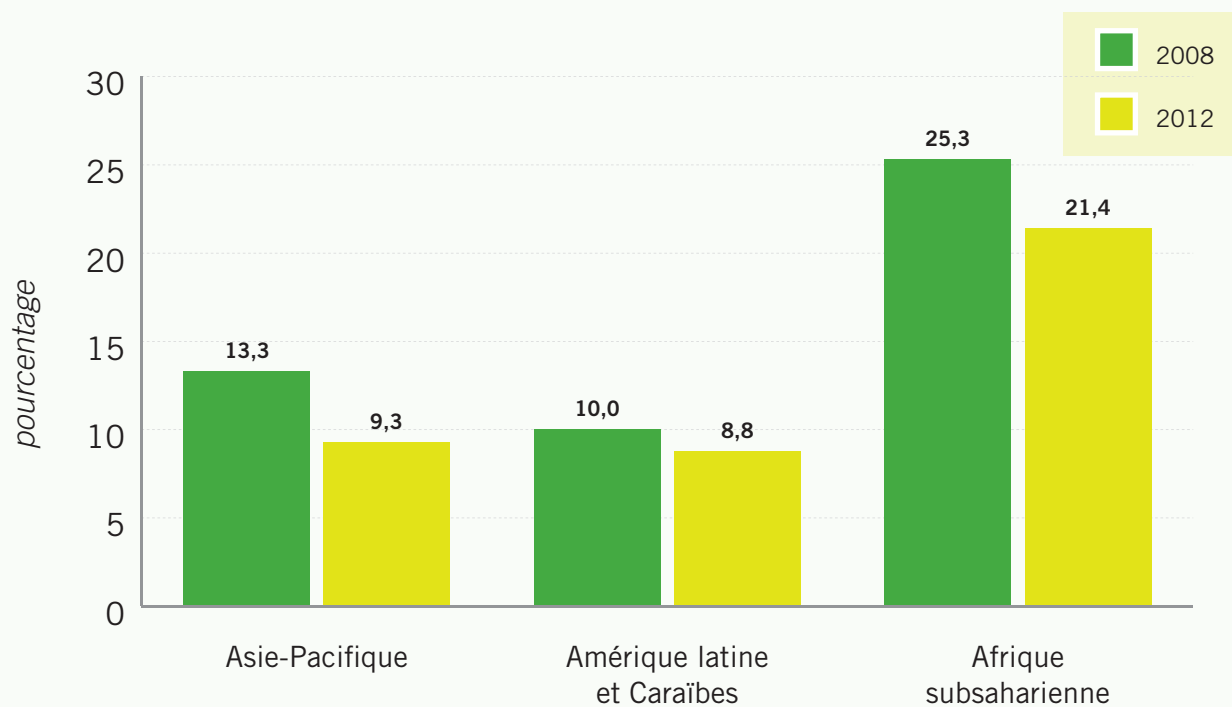
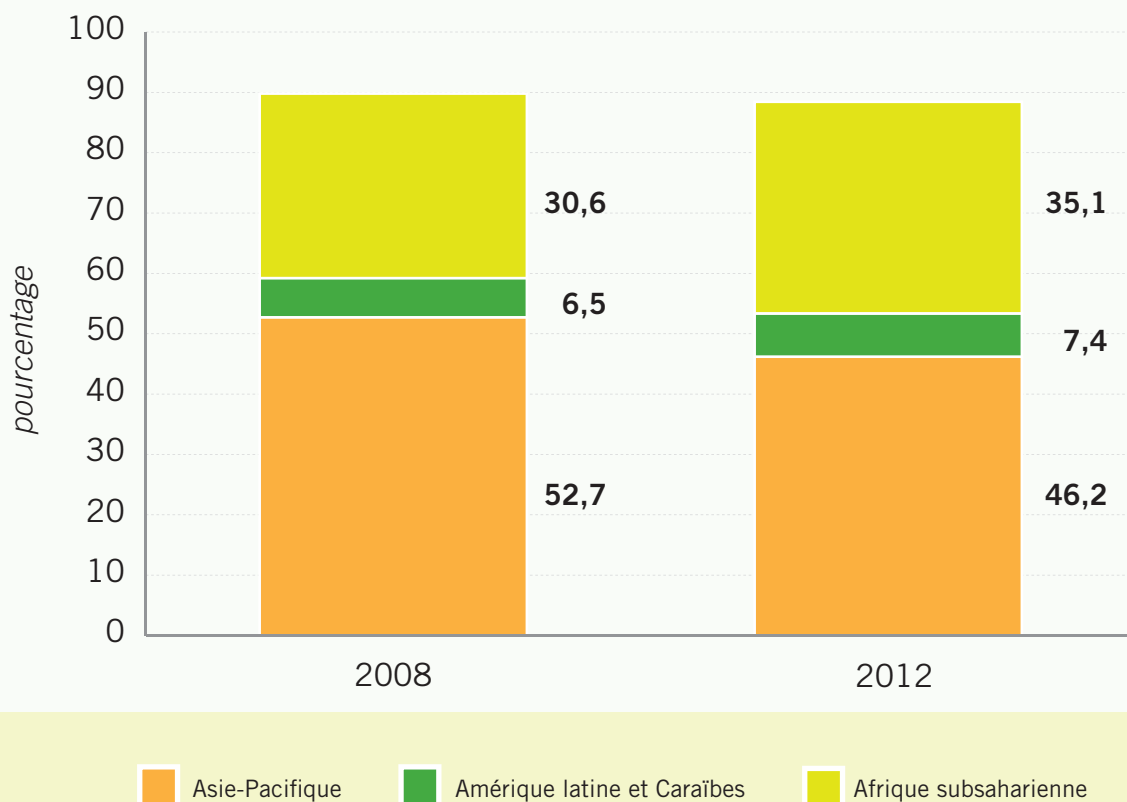


Figure 14. Variations de la distribution régionale des enfants dans le travail des enfants, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012^(a)



Note: (a) Le total de la distribution fait moins de 100 car des pays extérieurs aux trois principales régions ne sont pas montrés ici.

du travail des enfants relevé dans la région Asie-Pacifique est fortement tombée, de 53 à 46 pour cent, pour ce même groupe d'âge des 5-17 ans pendant la période 2008-2012.

Tendances du travail des enfants par âge

La diminution du travail des enfants pendant la période 2000-2012 s'est également étendue à tous les groupes d'âge, mais a été particulièrement prononcée chez les enfants les plus jeunes. Le travail des enfants chez les 5-14 ans est tombé d'un tiers (65,8 millions) en termes absolus entre 2000 et 2012. Les progrès chez les aînés, entre 15 et 17 ans, ont connu des fluctuations. Ce groupe a connu une diminution de 11,7 millions en termes absolus pendant la période 2000-2012, mais cette diminution globale cachait une forte augmentation du travail des enfants chez les 15-17 ans pendant la période 2004-2008.

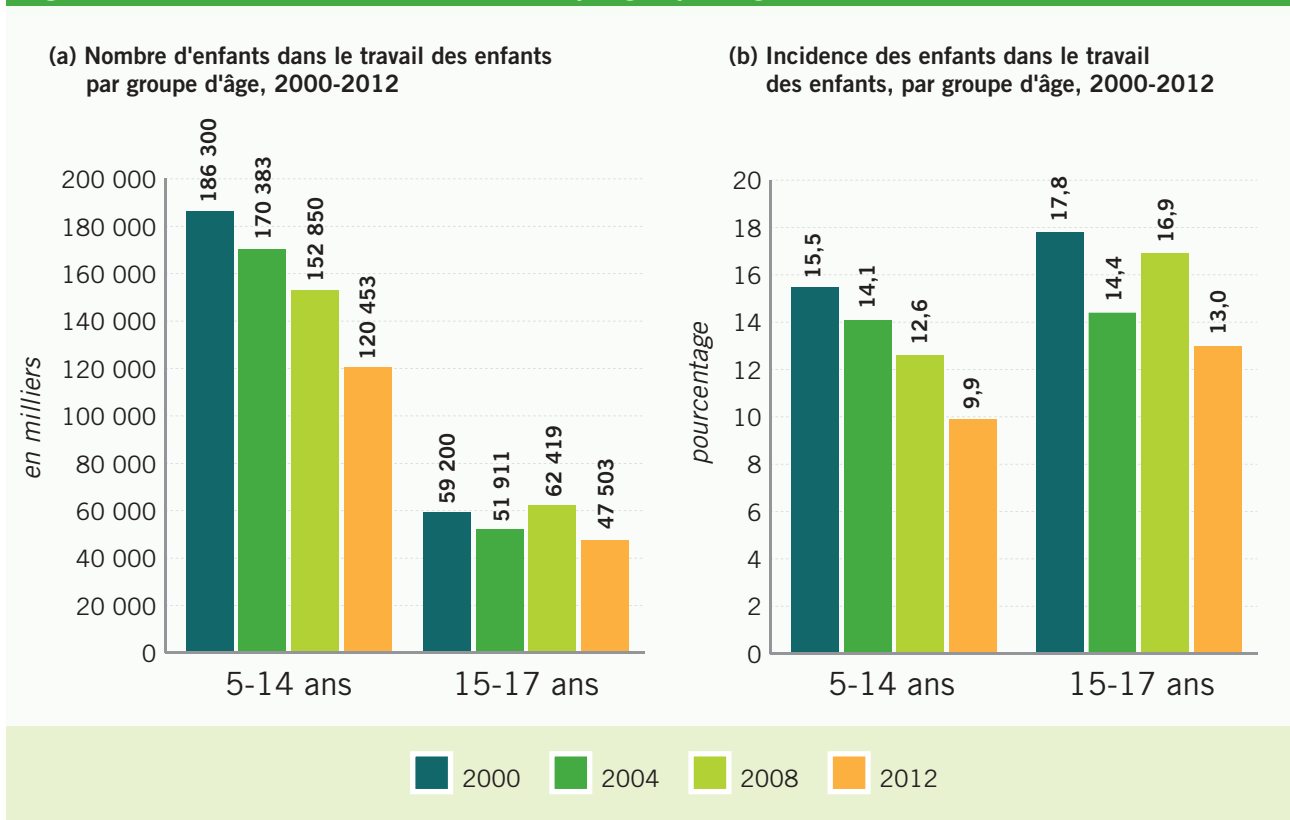
La diminution du travail des enfants pour chaque groupe d'âge a aussi été très importante lorsqu'on

l'examine en termes relatifs. Le pourcentage des enfants astreints au travail des enfants est passé de 15,5 pour cent à 9,9 pour cent chez les 5-14 ans et de 17,8 pour cent à 13 pour cent chez les 15-17 ans au cours de la période de 12 ans allant de 2000 à 2012 (figure 15b).

Tendances du travail des enfants par sexe

Les progrès réalisés dans la lutte contre le travail des enfants pendant la période 2000-2012 ont concerné tant les garçons que les filles. La diminution du travail des enfants chez les filles a été particulièrement marqué: au cours de cette période 2000-2012, il y a eu une réduction de 40 pour cent du nombre d'enfants travailleurs de sexe féminin, alors que la réduction n'a été que de 25 pour cent chez les garçons. La diminution du travail des enfants chez les filles âgées de 5 à 17 ans a été régulier pendant ces 12 ans et a atteint 45,1 millions en termes absolus et 6,3 pour cent en termes relatifs (figure 16). Le travail des enfants parmi les garçons

Figure 15. Tendances du travail des enfants par groupe d'âge, 2000-2012





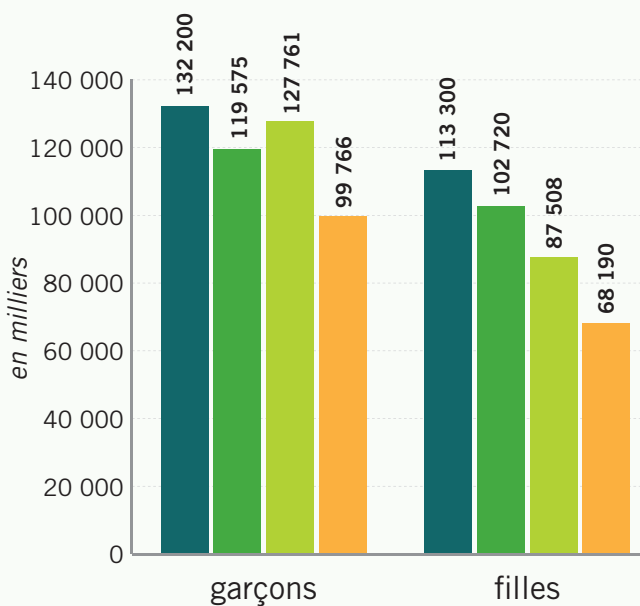
du même âge a diminué de 32,4 millions et 4,6 pour cent, bien que cette diminution globale ait masqué une légère augmentation pendant la période 2004-2008.

L'ampleur de la diminution du travail des enfants parmi les filles a été plus grande que chez les

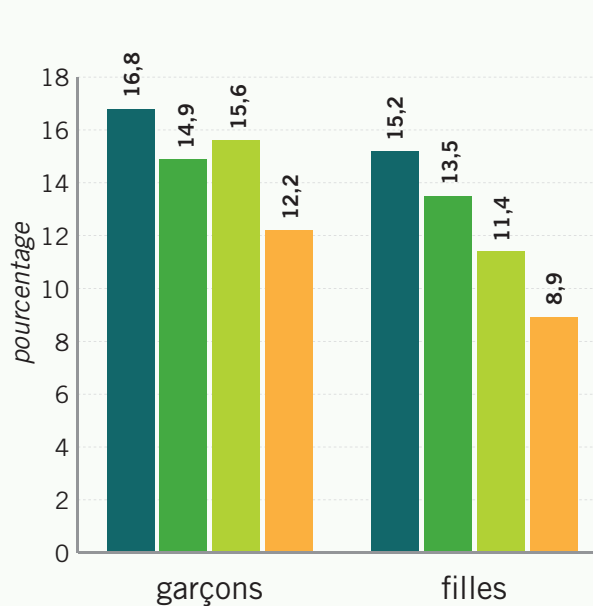
garçons, et la différence entre les sexes en matière de participation à l'emploi s'est donc accrue pendant la période de 2000 à 2012. Comme indiqué à la figure 16, alors que les filles représentaient 46,2 des enfants travailleurs en 2000, elles n'en représentaient plus que 40,6 en 2012.

Figure 16. Tendances du travail des enfants par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012

(a) Nombre d'enfants dans le travail des enfants par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012

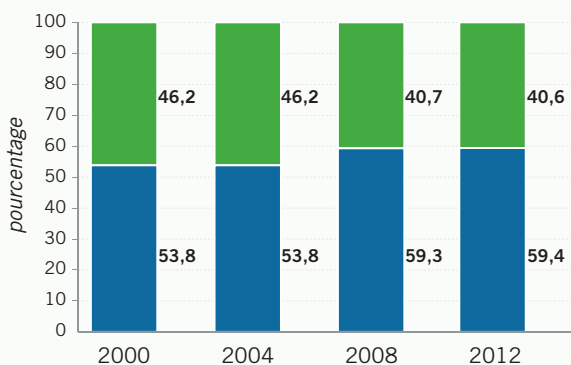


(b) Incidence des enfants dans le travail des enfants par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012



■ 2000 ■ 2004 ■ 2008 ■ 2012

(c) Le travail des enfants et son distribution par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012



■ garçons ■ filles



© OIT/M. Crozet

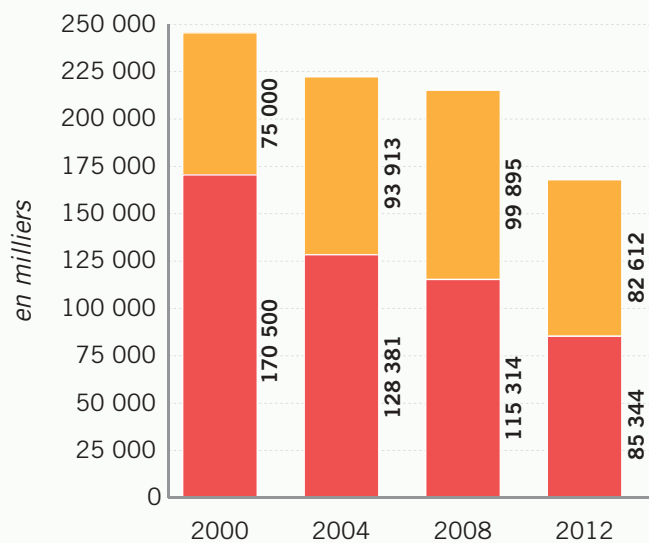
Tendances du travail dangereux

La réduction de la participation des enfants dans le travail dangereux est toujours le défi le plus urgent en matière de travail des enfants auquel la communauté mondiale doit faire face et les progrès significatifs réalisés dans ce domaine entre 2000 et 2012 sont donc particulièrement remarquables. Le nombre total d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux a diminué de plus de la moitié pendant ces 12 années, passant de 171 à 85 millions. La diminution relative a aussi été marquée, de 11 pour cent de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans en 2000 à 5 pour cent en 2012.

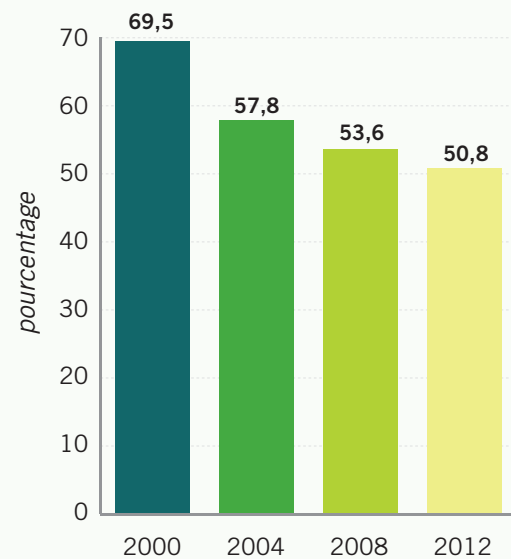
La diminution mondiale du travail dangereux a dépassé celle du travail des enfants en général, ce qui signifie que la composante travail dangereux du travail des enfants a diminué pendant la période 2000-2012. Comme le montre la figure 17b, alors que 70 pour cent des enfants effectuaient des travaux dangereux en 2000, ce chiffre a diminué jusque 51 pour cent en 2012. En d'autres termes, il y avait moins d'enfants en situation de travail des enfants en 2012 qu'en 2000, et ceux qui continuaient dans cette situation étaient moins susceptibles d'effectuer des travaux dangereux.

Figure 17. Variations relatives dans le travail des enfants et le travail dangereux, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012

(a) Nombre d'enfants dans le travail dangereux et autres formes de travail des enfants, 2000-2012



(b) Le travail dangereux en tant que pourcentage du travail des enfants, 2000-2012



Autres formes de travail des enfants (orange) Travail dangereux (rouge)

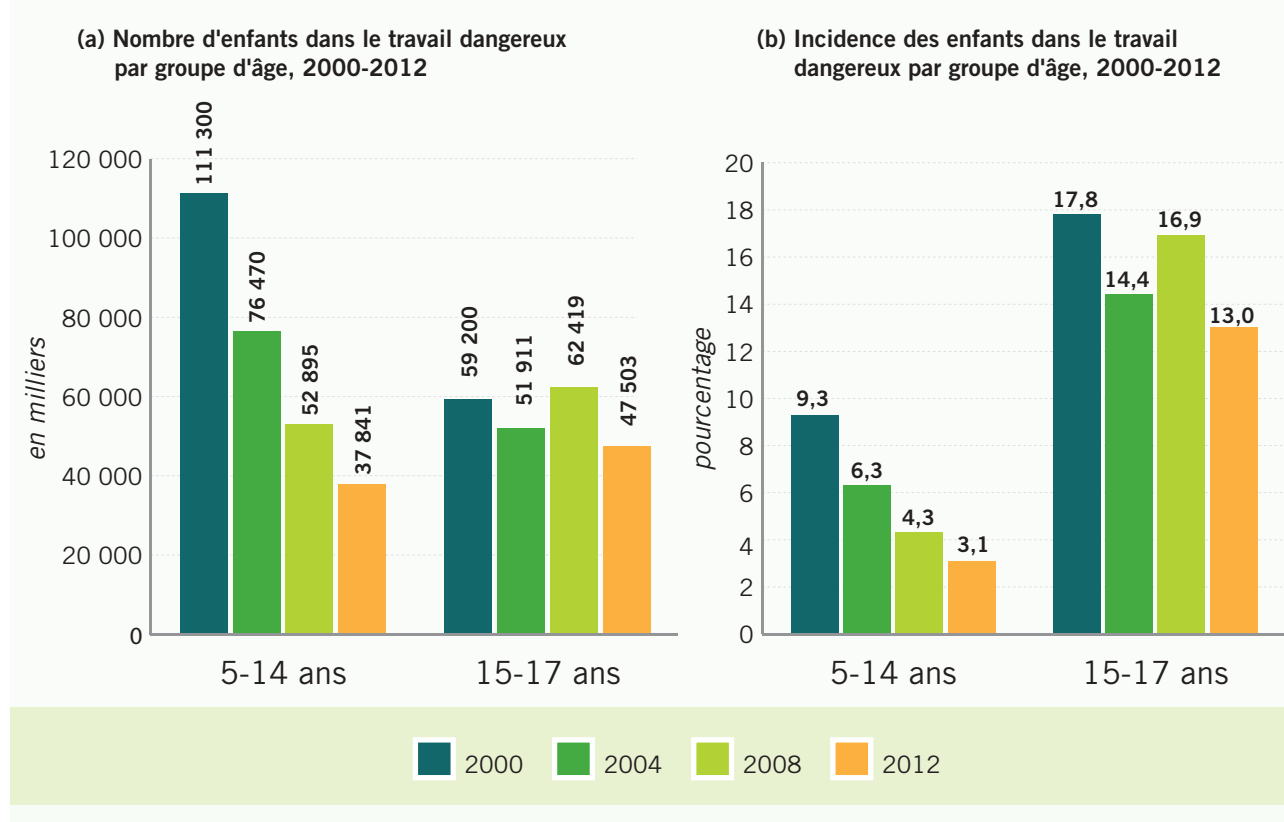


Tendances du travail dangereux par âge

La diminution du travail dangereux pendant la période 2000-2012 s'est étendue à tous les groupes d'âge, mais a été particulièrement prononcée chez les enfants les plus jeunes. Le nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans effectuant des travaux dangereux a diminué des deux tiers, de 111,3 millions à 37,8 millions, entre 2000 et 2012. Bien que plus lents, les progrès enregistrés chez les enfants âgés de 15 à 17 ans ont aussi été très importants. Ce groupe a enregistré une diminution en chiffres absolus du travail dangereux d'environ un cinquième, de 59,2 à 47,5 millions (figure 18a). Pour les enfants âgés de

15 à 17 ans, la diminution du travail dangereux au cours de la dernière période, de 2008 à 2012, a été particulièrement prononcée et s'est produite après une *augmentation* importante du travail dangereux pendant la période précédente, de 2004-2008. En termes relatifs, la part des 5-14 ans effectuant des travaux dangereux est tombée de 9 à 3 pour cent, alors que la part des 15-17 ans effectuant des travaux dangereux est tombée de 17,8 pour cent à 13 pour cent au cours de la période 2000-2012 (figure 18b).

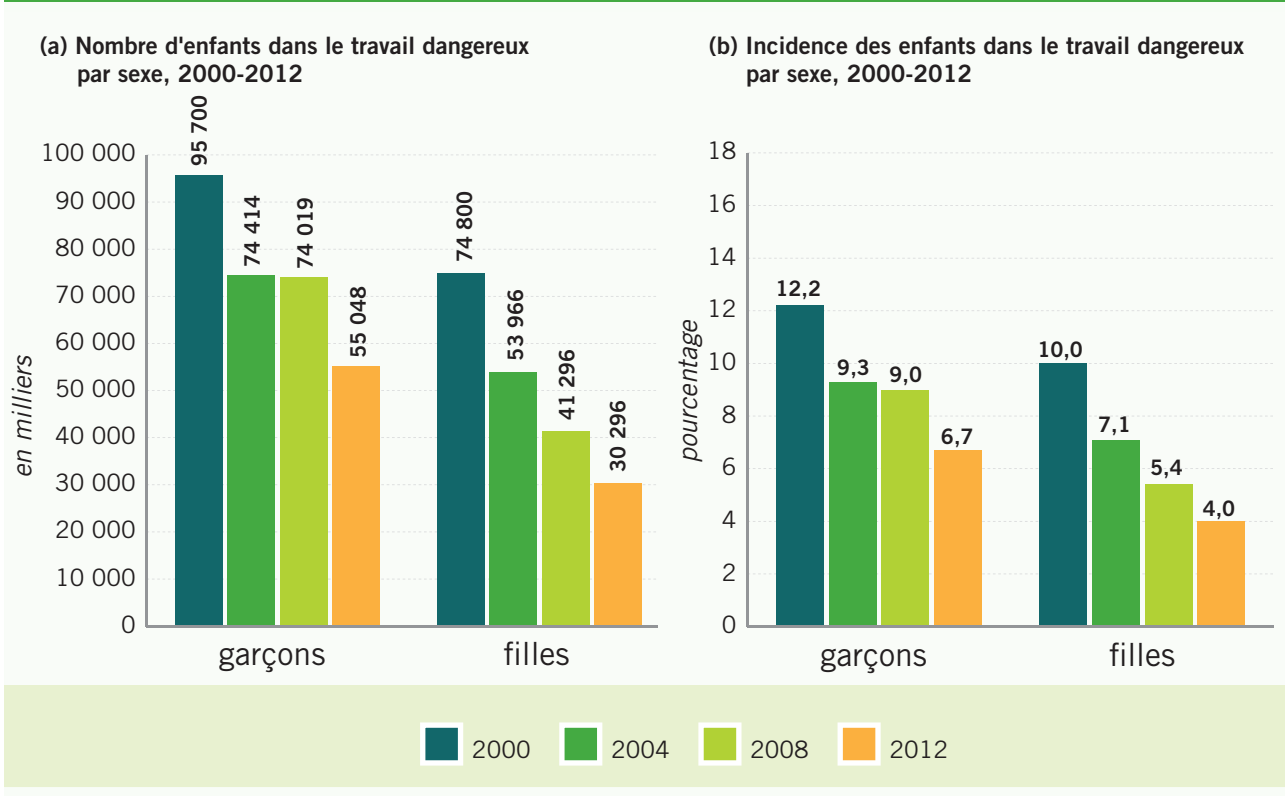
Figure 18. Tendances du travail dangereux par groupe d'âge, 2000-2012



Tendances du travail dangereux par sexe

Les progrès réalisés dans la réduction du travail dangereux pendant la période 2000-2012 ont concerné tant les garçons que les filles. Le travail dangereux chez les filles âgées de 5 à 17 ans a diminué de plus de la moitié tant en termes absolus que relatifs, passant de 74,8 millions en 2000 à 30,3 millions en 2012 (figure 19a) et de 10 pour cent en 2000 à 4 pour cent en 2012 (figure 19b). La réduction chez les garçons a été moindre mais, malgré tout, très importante. Il y avait 40,7 millions d'enfants en moins effectuant des travaux dangereux en 2012 qu'en 2000 et le pourcentage de garçons effectuant des travaux dangereux était de 6 points inférieur au chiffre de l'année 2000.

Figure 19. Tendances dans le travail dangereux par sexe, groupe d'âge des 5-17 ans, 2000-2012





Changement des caractéristiques du travail des enfants

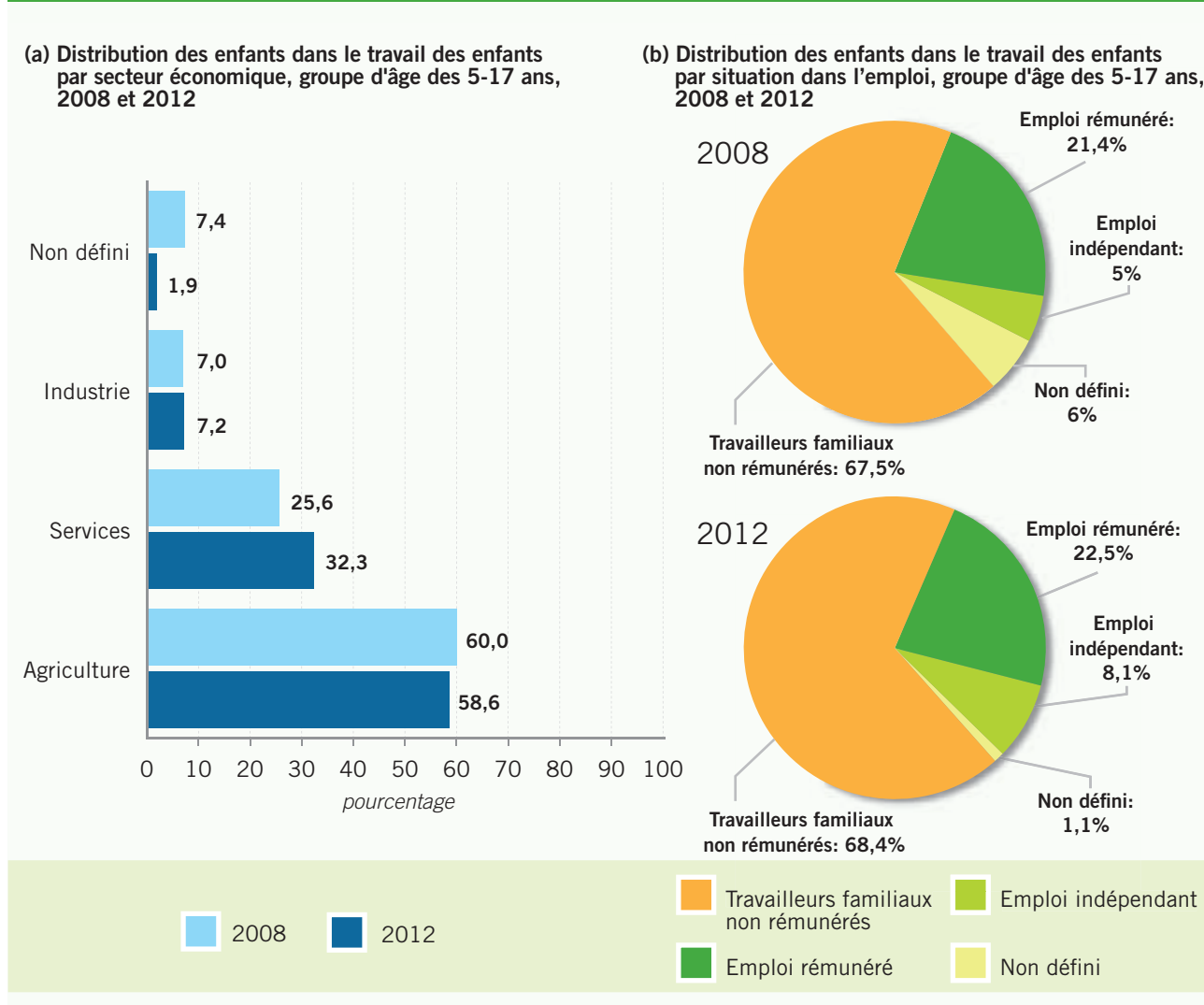
Il semble y avoir eu une augmentation de l'importance relative du travail des enfants dans les services au cours des années récentes. La part des enfants travailleurs dans les services s'est accrue, passant de 26 pour cent en 2008 à 32 pour cent en 2012 (figure 20). Cette augmentation pourrait être due, en partie, au fait qu'un certain nombre d'enfants travailleurs sont dans la catégorie «Non défini» en 2012, ce qui indique une meilleure mesure des enfants dans le secteur des services, en particulier ceux de l'économie informelle.

Ces résultats mondiaux sont reflétés dans les résultats nationaux pour des pays comme le

Mexique, le Brésil et l'Indonésie, ce qui montre également que le travail des enfants *hors* du secteur agricole gagne en importance relative, notamment dans les services. Alors que lutter contre le travail des enfants dans le secteur agricole demeure la principale priorité, il est évident que les efforts visant à abolir le travail des enfants doivent aussi se concentrer sur la part croissante d'enfants travailleurs hors de ce secteur.

La composition par situation dans la profession, présentée à la figure 20b, indique un petit transfert vers l'auto-emploi entre 2008 et 2012.

Figure 20. Tendances du travail des enfants par secteur économique et situation dans la profession, groupe d'âge des 5-17 ans, 2008 et 2012



Voir plus loin



4

Cette quatrième édition des estimations mondiales montre à la fois des progrès sérieux et des défis importants encore à relever. D'un côté, les efforts mondiaux soutenus contre le travail des enfants au cours des 12 dernières années semblent avoir porté des fruits - le travail des enfants a diminué de presque un tiers et le travail dangereux de plus d'une moitié entre 2000 et 2012. Cependant, d'un autre côté, le rythme des progrès demeure encore trop lent pour atteindre le but de l'élimination des pires formes d'ici 2016.

Prenant en considération les informations présentées aux chapitres 1, 2 et 3 et les autres connaissances, expériences et leçons apprises de l'IPEC, un certain nombre d'observations essentielles apparaissent au sujet des besoins et des défis affrontés par les mandants de l'OIT et le mouvement mondial, ainsi que des façons potentielles d'accélérer les efforts visant à abolir le travail des enfants. Ces éléments sont cohérents avec l'ensemble des grandes recommandations contenues dans la Feuille de route de La Haye et avec les plans d'action mondiaux approuvés par le Conseil d'administration de l'OIT, tout en attirant l'attention sur de nouvelles évolutions. Ils visent à fournir des données aux discussions de la 3^e Conférence mondiale sur le travail des enfants, accueillie par le gouvernement brésilien à Brasilia du 8 au 10 octobre 2013.

Améliorer les bases de données statistiques aux niveaux mondial et national. Alors que les estimations sur le travail des enfants présentées dans le présent rapport ont une portée mondiale, la disponibilité et la

qualité des données sur lesquelles elles se fondent diffèrent fortement entre les pays et les régions. Il y a toujours relativement peu de données sur le travail des enfants dans les régions d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, dans la sous-région du Pacifique, dans les économies industrialisées et dans plusieurs pays asiatiques. Il existe désormais des données pour beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne, mais les données concernant le travail dangereux sont toujours beaucoup plus limitées et les données diachroniquement comparables, nécessaires pour le suivi et l'évaluation des tendances restent inadéquates dans la région. Il y a un besoin de combler ces lacunes de données grâce aux institutions statistiques nationales, afin de permettre un suivi effectif des progrès en matière de travail des enfants aux niveaux national, régional et mondial. Une attention soutenue aux données ventilées par sexe, âge et autres critères demeure importante.

Une réponse politique à facettes multiples. Les estimations mondiales indiquent clairement que le travail des enfants n'est pas un phénomène limité aux pays les plus pauvres. Ceci suggère que s'appuyer uniquement sur la croissance des revenus ne suffira pas à éliminer le nombre encore bien trop grand d'enfants travailleurs. Il y a plutôt le besoin d'une réponse politique active, traitant de toute la gamme des facteurs sociaux et économiques menant à la participation au travail des enfants. L'expérience du passé et les données factuelles provenant de la recherche mettent en lumière le besoin de renforcer l'action dans chacun des quatre grands domaines politiques: législation, éducation,

protection sociale et politique du marché de l'emploi. D'abord, nous avons besoin d'efforts soutenus pour élargir l'accès des filles et des garçons à un enseignement de base pertinent, en promouvant un enseignement de qualité et le développement des compétences. Ensuite, il y a le besoin de construire des socles de protection sociale afin d'éviter que les familles vulnérables recourent au travail des enfants pour faire face à leur vulnérabilité économique et sociale. La recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012, fournit un cadre important aux actions dans ce domaine. En troisième lieu, il faut élargir les possibilités de travail décent pour les jeunes au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi, afin d'encourager les familles à investir dans l'éducation de leurs enfants dès une phase précoce du cycle de vie. Quatrièmement, il faut continuer à renforcer les cadres légaux de tous les principes et droits fondamentaux au travail, en insistant sur l'identification appropriée, l'interdiction et la protection contre le travail dangereux, et améliorer la capacité de réaction de l'inspection du travail et des mécanismes d'application de la loi dans le traitement des cas de travail des enfants. Enfin, pour que les ménages puissent faire des

choix informés au sujet de la répartition du temps de leurs enfants entre l'école et le travail, il faut une meilleure prise de conscience des avantages de l'enseignement et de la santé et les coûts engendrés par le travail des enfants en matière de développement, ainsi que les règles de base nationales sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et les travaux interdits aux enfants sont nécessaires.

Réponses adaptées à l'âge et au sexe. Le travail des enfants demeure présent dans tout le groupe d'âge des 5-17 ans. Un peu moins de la moitié des enfants travailleurs sont âgés de moins de 12 ans et il faut déployer des efforts renouvelés pour assurer que tous les enfants en-dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi bénéficient d'une éducation obligatoire, gratuite et de bonne qualité, dans des conditions qui améliorent l'apprentissage des filles et des garçons. La réduction la plus significative du travail des enfants a eu lieu chez les filles et l'on doit continuer à mettre en œuvre des mesures orientées sur l'égalité entre garçons et filles. En même temps, il faut introduire et renforcer des politiques spécifiques en faveur des enfants plus âgés ayant l'âge de travailler, dont la participation au travail dépend davantage des conditions du marché du travail. Ceci implique d'assurer des sauvegardes adaptées aux enfants entre l'âge minimum d'admission à l'emploi et l'âge de 18 ans. Dans ce contexte, il est nécessaire d'avoir une approche politique orientée sur le travail des enfants de sexe masculin et féminin chez les aînés et sur les questions d'emploi des adolescents en général, dans le cadre élargi de l'Agenda du travail décent de l'OIT.

Insister sur l'Afrique subsaharienne. Les plans d'action de l'OIT en appellent à une focalisation particulière sur l'Afrique subsaharienne et les statistiques présentées dans le présent rapport indiquent que cet appel demeure valable. Bien que la diminution du travail des enfants pendant la période 2008-2012 permette un certain optimisme, l'Afrique subsaharienne continue à être, et de loin, la région où les enfants courent le plus grand risque et aussi la région où les progrès ont été les plus lents et les moins réguliers. Il faut prioritairement une amélioration de la focalisation et du soutien au développement et la mise en œuvre intégrale de plans d'action en vue de l'abolition du travail des enfants, notamment de ses pires formes, ainsi que la mise à niveau et la reproduction de projets pilotes, de renforcement des connaissances et d'intégration du travail des enfants dans les programmes nationaux de développement.



© CIFOTAV, Morra





© CIFOIT/G. Palazzo

Une attention continue sur l'agriculture et une attention nouvelle sur d'autres secteurs. La majorité des enfants travailleurs se trouvent toujours dans le secteur agricole, mais les données factuelles citées dans le présent rapport indiquent que les caractéristiques du travail des enfants commencent à changer. L'importance relative du travail des enfants hors du secteur agricole, en particulier dans les services, s'accroît. Les implications politiques de ces changements sont claires. Alors que s'occuper du travail des enfants dans le secteur agricole demeure essentiel, les efforts visant à l'abolir doivent aussi viser le pourcentage croissant de travail des enfants dans le secteur des services dans l'économie informelle, ainsi que le grand nombre d'enfants travailleurs dans le secteur manufacturier de cette même économie informelle. Au sein du secteur des services, l'attention portée aux enfants travailleurs domestiques est particulièrement importante, étant donné leur vulnérabilité élevée à l'exploitation et aux mauvais traitements. La convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques et la recommandation n° 201 de l'OIT, 2011, offrent un cadre important dans ce domaine.

Construire la base de connaissances, le suivi et l'évaluation. L'insuffisance d'informations ne peut pas justifier le manque d'action. Mais, en même temps, l'amélioration des mécanismes d'information et de suivi du travail des enfants est essentielle pour renforcer les réponses politiques et pour s'assurer que les ressources sont orientées là où elles sont le plus nécessaires. Alors que des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années en termes d'amélioration de la compréhension du

travail des enfants, il y a toujours d'importantes insuffisances de connaissances. La connaissance de l'impact politique est particulièrement importante dans ce contexte. Ceci met en lumière le besoin d'investissements supplémentaires importants dans les évaluations d'impact systématiques et d'évaluations des interventions dans des domaines politiques pertinents, afin d'identifier quelles approches politiques fonctionnent le mieux contre le travail des enfants, dans quelles circonstances et pourquoi. Les facteurs à l'origine du travail des enfants dans les ménages non-pauvres constituent une autre lacune de connaissances importante. Une troisième insuffisance de connaissances concerne le rapport entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes. Le traitement du travail des enfants et de l'emploi des jeunes de manière intégrée requiert de meilleures informations sur les façons spécifiques dont le travail des enfants influence les résultats de l'emploi des jeunes et réciproquement.

Coopération et partenariats internationaux.

Alors que les gouvernements nationaux ont la responsabilité première de mettre un terme au travail des enfants, les partenaires sociaux ont aussi des rôles importants à jouer. Les efforts d'utilisation du dialogue social et la reconnaissance de la contribution des relations professionnelles à l'abolition du travail des enfants s'avèrent payants dans un certain nombre de pays. L'accroissement de l'implication étroite des partenaires sociaux améliorera l'appropriation nationale et la viabilité. Lorsque les ressources nationales pour agir sont limitées dans les pays en cause, il est impératif que la coopération internationale, les partenariats et l'assistance se poursuivent dans l'esprit de l'article 8 de la convention n° 182 de l'OIT. A ce point, toute diminution de la coopération et des partenariats internationaux va obérer beaucoup des projets faits jusqu'à aujourd'hui. Le fait que des progrès réels aient lieu à un tel rythme devrait servir à attirer plus de coopération. La contribution à l'abolition du travail des enfants est un des investissements qui rapportent le plus en termes de développement économique et social, d'éradication de la pauvreté et de droits de l'homme au 21^{ème} siècle. Entraînés par l'OIT, la coopération d'autres organismes et l'implication du mouvement mondial, l'assistance mutuelle et l'appropriation nationale, nous pouvons continuer à faire des progrès dans la lutte contre le travail des enfants.

Références



BIT (2008). *Rapport de la Conférence*. 18ème Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). Document ICLS/18/2008/IV/FINAL, 24 novembre-5 décembre 2008 (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_101513.pdf.

BIT (2008). *Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants*. 18ème Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), 24 novembre-5 décembre 2008 (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_112460/lang--fr/index.htm.

BIT (2012). *Hard to see, harder to count – Survey guidelines to estimate forced labour of adults and children*. Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL) et Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS_182096/lang--fr/index.htm.

BIT (2012). *ILO Global Estimates of Forced Labour - Results and Methodology*. Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL)

(Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS_182004/lang--fr/index.htm.

BIT (2013). *Sampling elusive populations: Applications to studies of child labour* (prochainement).

BIT-IPEC (2002). *Every Child Counts – New Global Estimates on Child Labour*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT). Disponible à: http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/all-publications/WCMS_IPEC_PUB_742/lang--fr/index.htm.

BIT-IPEC (2006). Hagemann F., et al. *Global child labour trends 2000 to 2004*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT). Disponible à: http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/all-publications/WCMS_IPEC_PUB_2299/lang--fr/index.htm.

BIT-IPEC (2010). Diallo Y., et al. *Évolution du travail des enfants au niveau mondial: Évaluation des tendances entre 2004 et 2008*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT). Disponible à: http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_127001/lang--fr/index.htm.

- BIT-IPEC (2013). Diallo, Y., et al. *Tendances mondiales sur le travail des enfants de 2008 à 2012*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, OIT). Disponible à: http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_23016/lang--fr/index.htm.
- BIT-IPEC (2013). *Éliminer le travail des enfants dans le travail domestique et protéger les jeunes travailleurs contre les conditions de travail abusives*. Rapport pour la Journée mondiale contre le travail des enfants 2013. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT). Disponible à: http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_207924/lang--fr/index.htm.
- BIT-IPEC (2013). *Rapport mondial sur le travail des enfants: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT). Disponible à: http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_178446/lang--fr/index.htm.
- BIT-IPEC et Comprendre le travail des enfants (UCW) (2010). *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants*. Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de 2010. (Genève, BIT). Disponible à: http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_126877/lang--fr/index.htm.
- Brown, Gordon (2012). *Child Labor & Educational Disadvantage – Breaking the Link, Building Opportunity*. Rapport de Gordon Brown, Envoyé Spécial des Nations Unies pour l'Éducation Globale (Londres). Disponible à: http://educationenvoy.org/child_labor_and_education_US.pdf.
- Comprendre le travail des enfants (UCW) (2011). *Understanding the Brazilian success in reducing child labour: empirical evidence and policy lessons. Drawing policy lessons from the Brazilian experience*. Document de travail du programme UCW (Rome). Disponible à: http://ucw-project.org/attachment/Brazil_20june1120110622_103357.pdf.
- Comprendre le travail des enfants (UCW) (2012). *The Mexican experience in reducing child labour: Empirical evidence and policy lessons*. Rapport de pays du programme UCW (Rome). Disponible à: http://www.ucw-project.org/attachment/Report_Child_Labour_trends20130308_111116.pdf.
- Comprendre le travail des enfants (UCW) (2012). *Understanding children's work and youth employment outcomes in Indonesia*. Rapport de pays du programme UCW (Rome). Disponible à: http://www.ucw-project.org/attachment/Child_labour_Youth_employment_Indonesia20120625_162630.pdf.
- Nations Unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Adoptée par la Résolution de l'Assemblée générale no. 44/25 du 20 novembre 1989. New York. Disponible à: <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet10Rev.1fr.pdf>.
- OIT (1973). *Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi*. 58^{ème} session Conférence internationale du travail (CIT), 26 juin 1973 (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312283.
- OIT (1973). *Recommandation (n° 146) sur l'âge minimum*. 58^{ème} session Conférence internationale du travail (CIT), 26 juin 1973 (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312484.
- OIT (1999). *Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants*. 87^{ème} session Conférence internationale du travail (CIT), 17 juin 1999 (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312327.
- OIT (1999). *Recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants*. 87^{ème} session Conférence internationale du travail (CIT), 17 juin 1999 (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312528.



OIT (2011). *Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques*. 100^{ème} session Conférence internationale du travail (CIT), 16 juin 2011 (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:2551460.

OIT (2011). *Recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques*. 100^{ème} session Conférence internationale du travail (CIT), 16 juin 2011 (Genève). Disponible à: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:2551502.

Secrétaire général des Nations Unies (2009). *État de la Convention relative aux droits de l'enfant*. Document ONU A/64/172. Soixante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU, 27 juillet 2009, point 67 a) de l'ordre du jour provisoire, Promotion et protection des droits de l'enfant. Disponible à: <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/425/01/PDF/N0942501.pdf?OpenElement>.

Annex: concepts et définitions



Concepts et définitions³³

Trois conventions principales - la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), la convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants et la convention n° 138 sur l'âge minimum - imposent des limites légales au travail des enfants et fournissent la base légale pour les actions nationales et internationales contre lui. La Résolution concernant les statistiques du travail des enfants (Résolution II) adoptée par la 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2008³⁴ traduit ces normes légales en termes statistiques dans le but de mesurer le travail des enfants. Les concepts statistiques et les définitions utilisées dans le présent Rapport sont conformes à la résolution de la CIST.

Les *enfants occupés économiquement* sont ceux engagés dans une activité économique pendant un minimum d'une heure au cours de la période de référence. L'activité économique couvre toute la production marchande et certains types

de production non marchande (principalement la production de biens et services pour usage propre). Elle recouvre des formes de travail dans l'économie formelle et informelle, dans et hors de l'environnement familial, du travail pour un salaire ou un avantage (en espèce ou en nature, à temps partiel ou à plein temps) ou comme domestique à l'extérieur du propre ménage de l'enfant pour un employeur (avec ou sans paie).

Les termes «*enfants au travail*», «*enfants exerçant une activité économique*» et «*enfants occupés économiquement*» sont utilisés indifféremment dans la présente publication. Ils dénotent tous un concept plus large que le «travail des enfants».

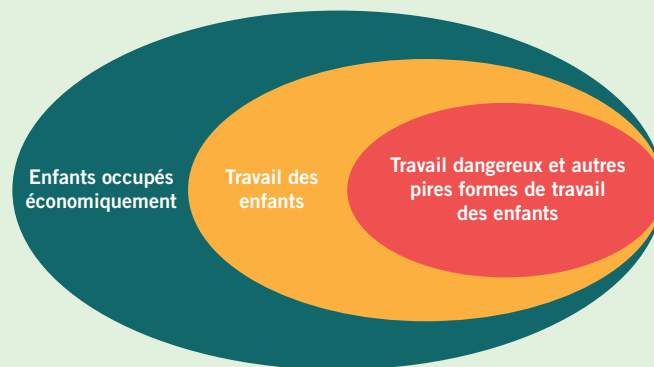
Le *travail des enfants* est un sous-domaine des *enfants occupés économiquement*. Le travail des enfants inclut ceux qui effectuent les pires formes de travail des enfants et les enfants occupés économiquement avant l'âge minimum, excluant le cas échéant les enfants dans des travaux légers autorisés. Le travail des enfants est donc un concept plus étroit que «*enfants occupés économiquement*», qui exclut tous les enfants qui ne travaillent que quelques heures par semaine dans des travaux légers autorisés et ceux qui ont plus que l'âge minimum et dont le travail n'est pas qualifié de «*pires formes de travail des enfants*», en particulier de «*travail dangereux*».

Le *travail dangereux* des enfants est une activité ou métier qui, de par sa nature ou son type, a ou

³³ Pour plus de détails concernant la méthodologie utilisée dans ce rapport, voir BIT-IPEC. Diallo, Y., et al. *Tendances mondiales sur le travail des enfants de 2008 à 2012*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT, 2013).

³⁴ Voir «Résolution II, Résolution concernant les statistiques du travail des enfants», dans: BIT (2008). *Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants*. 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), 24 novembre-5 décembre 2008 (Genève).

Figure 21. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et pires formes de travail des enfants



produit des effets négatifs sur la sécurité, la santé (physique ou mentale) ou le développement moral de l'enfant. Le danger peut également découler de charges de travail excessives, des conditions matérielles du travail et/ou de l'intensité de travail en termes de durée ou d'heures travaillées, même lorsque l'activité ou le métier est considéré non-dangereux ou « sûr ».

En somme, le « travail dangereux », qui sont considérés comme un indicateur proxy des « pires formes de travail des enfants » sont un sous-domaine du « travail des enfants » qui, à son tour, est un sous-domaine des enfants « occupés économiquement » (ou « enfants qui travaillent »), tel que illustré dans la figure 21.

Estimation mondiale de l'OIT

Dans le but de procéder à une estimation mondiale, nous avons adopté une procédure séquentielle spécifique de mesure du travail des enfants dans le cadre des normes internationales, comme représenté schématiquement dans la figure 22.

Comme indiqué dans le diagramme, le nombre total d'enfants dans les secteurs économiques et les professions qualifiées de dangereux, ainsi que les enfants astreints à de longues heures de travail et ceux qui travaillent dans d'autres conditions dangereuses, constitue le nombre total d'enfants qui effectuent des travaux dangereux.

Aux fins de calcul des estimations mondiales et régionales, les activités dangereuses non rémunérées aux ménages exercées par des enfants sont exclues de la méthodologie, puisque seul un petit

nombre de pays a fourni les données nécessaires sur les services non rémunérés aux ménages (tâches ménagères) effectuées par des enfants à la maison. Quelques problèmes techniques concernant les seuils et les activités économiques combinées à des services non rémunérés aux ménages doivent également être réglés avant qu'une mesure complète du travail des enfants sur la base du domaine de production générale puisse être effectuée de manière adéquate.

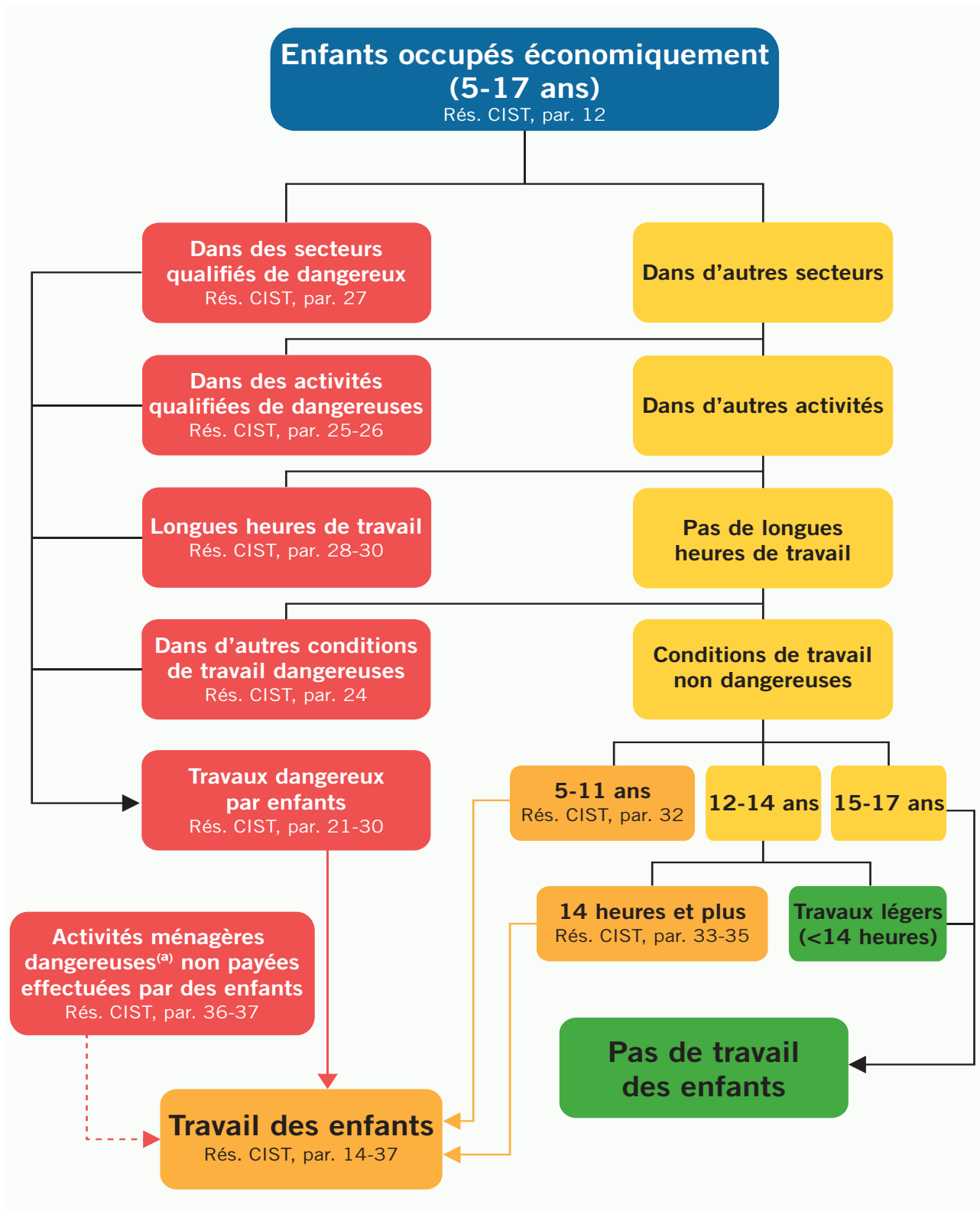
L'estimation finale du travail des enfants est donc obtenue en additionnant le nombre total d'enfants effectuant des travaux dangereux, le nombre d'autres enfants âgés de 5 à 11 ans qui sont engagés dans une activité économique au cours de la période de référence (emploi en-dessous de l'âge minimum) et le nombre des autres enfants âgés de 12 à 14 ans qui étaient engagés dans une activité économique ne pouvant pas être considérée comme un travail léger autorisé, au cours de la période de référence.

Les travaux légers autorisés sont définis dans le présent contexte comme tout travail non dangereux effectué par des enfants (âgés de 12 à 14 ans) ayant une durée inférieure à 14 heures pendant la semaine de référence. Le seuil des 14 heures était également utilisé dans les estimations mondiales précédentes de l'OIT. Le choix s'est fondé sur les dispositions de la convention n° 33 de l'OIT sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932, qui fixe à deux heures par jour, tant pendant l'année scolaire que pendant les vacances, la durée maximum des travaux légers à partir de l'âge de 12 ans³⁵.

³⁵ L'article 3 (paragraphe 1 de la convention dit que « les « enfants âgés de douze ans accomplis pourront, en dehors des heures



Figure 22. Cadre conceptuel des estimations mondiales de l'OIT du travail des enfants



Source: BIT-IPEC (2006). Hagemann F., et al. *Global child labour trends 2000 to 2004*. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). (Genève, BIT), avec référence à BIT. *Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants*. 18ème Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), 24 novembre-5 décembre 2008 (Genève, 2008).

Note: (a) Le terme «dangereux» dans le contexte de services non rémunérés aux ménages (tel qu'il se trouve dans les paragraphes 15(c), 36 et 37 de la résolution de la 18ème CIST) peut en fait inclure l'élément d'obstacle à l'éducation ou d'autres critères plus larges que l'activité économique «dangereuse» (couverte par le paragraphe 17(d) de la résolution de la CIST), qui requiert un âge minimum de 18 ans selon la convention n° 138 et d'être englobé dans les pires formes de travail des enfants interdites par la convention n° 182.

Dans ce processus, les enfants dans *des pires formes de travail des enfants autres que les travail dangereux* ne sont pas mesurés directement. Ils sont inclus dans l'estimation mondiale dans la mesure où ils font également partie de la mesure de l'emploi avant l'âge minimum et du travail dangereux effectué par des enfants. Il est souhaité que grâce à une méthodologie améliorée, cette catégorie de travail des enfants puisse être mesurée directement dans les futures estimations mondiales de l'OIT.

Méthodologie et données sous-jacentes

Quelque 75 jeux de données nationales ont été utilisés pour l'estimation mondiale du travail des enfants 2012 de OIT. Les données proviennent des enquêtes nationales auprès des ménages menées entre 2008 et 2012. Au total, les enquêtes ont couvert 53 pays des principales régions du monde. Certains pays ont fourni des jeux de données multiples portant sur différentes années.

Les jeux de données des estimations remontent à des enquêtes spécialisées sur le travail des enfants (BIT/SIMPOC), des enquêtes nationales sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes nationales auprès des ménages, telles que les enquêtes par grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF ou les études de la Banque mondiale sur les niveaux de vie.

Deux échantillons de pays ont été construits aux fins de l'estimation mondiale, en prenant pour base les 75 jeux de données. Le premier est appelé l'échantillon complet et l'autre l'échantillon apparié. L'échantillon complet contient les jeux de données les plus récents des 53 pays, c'est-à-dire les jeux de données les plus proches de 2012. Il a servi à construire une estimation directe du travail des enfants dans le monde pour 2012. L'échantillon apparié, composé de 29 pays pour lesquels les jeux de données étaient également disponibles dans les précédentes estimations mondiales, ont aidé à contrôler la variabilité et ont contribué à l'amélioration de la précision des estimations.

Dans la mesure où les enquêtes nationales auprès de ménages sur le travail des enfants diffèrent souvent en ce qui concerne 1) les groupes d'âge couverts, 2) les types de questions posées, 3) les catégories de réponses incluses dans les questionnaires et 4) l'étendue des valeurs manquantes, les données ont dû être harmonisées avant l'exercice d'estimation.

Les estimations régionales et mondiales de travail des enfants sont obtenues par extrapolation des données nationales en utilisant une méthode d'estimation composite. Elles se sont déroulées en trois phases: 1) une estimation fondée sur la totalité de l'échantillon ou «estimation directe», 2) une estimation fondée sur l'échantillon apparié ou «estimation indirecte» et 3) une «estimation composite» fondée sur les échantillons complet et apparié pris ensemble. Cette dernière méthode maximise les avantages et minimise les inconvénients associés aux estimations directe et indirecte. Cette approche est totalement comparable à celle utilisée lors des précédentes estimations mondiales.

fixées pour la fréquentation scolaire, être occupés à des travaux légers, sous réserve que ces travaux: a) ne soient pas nuisibles à leur santé ou à leur développement normal; b) ne soient pas de nature à porter préjudice à leur assiduité à l'école ou à leur faculté de bénéficier de l'instruction qui y est donnée; et c) n'excèdent pas deux heures par jour, aussi bien les jours de classe que les jours de vacances, le nombre total quotidien des heures consacrées à l'école et aux travaux légers ne devant en aucun cas dépasser sept». (italique ajouté par nous).